Comptes

Rapport financier 2016

Institut Pasteur

Sommaire

Rapport de gestion, bilan et compte de résultat 2016

03 - 17 Comptes de l'exercice
- Bilan
- Compte de résultat
- Tableau des flux de trésorerie

Annexe aux comptes de l'exercice

19 - 21 Règles et méthodes comptables
22 - 28 Compléments d'informations relatifs au bilan
- **Note 1** Immobilisations incorporelles et corporelles
- **Note 2** Immobilisations financières
- **Note 3a** Titres de placement stables
- **Note 3b** Valeurs mobilières de placement
- **Note 4a** Échéancier des créances et des dettes
- **Note 4b** Produits à recevoir et charges à payer
- **Note 5** Fonds propres
- **Note 6** Subventions d'équipement
- **Note 7** Provisions pour risques et charges
- **Note 8** Fonds dédiés
- **Note 9** Produits constatés d'avance

29 - 30 Compléments d'informations relatifs au compte de résultat
- **Note 10** Produits d'exploitation
- **Note 11** Résultat financier
- **Note 12** Résultat exceptionnel

31 - 33 Le compte d'emploi des ressources et note de commentaires **(Note 13)**
34 - 35 Autres informations
- **Note 14** Engagements hors bilan
- **Note 15** Rémunération des dirigeants
- **Note 16** Effectif des salariés au 31 décembre 2016
- **Note 17** Autres informations

Rapports du commissaire aux comptes

36 Rapport général
37 Rapport spécial

Rapport de gestion, bilan et compte de résultat

Note liminaire

Le modèle économique de l'Institut est caractérisé par une pluralité de sources de financement, publiques et privées, mises au service d'un objet social profondément ancré dans une perspective de long terme, qui est de contribuer à la prévention et au traitement des maladies, notamment infectieuses, par la recherche, l'enseignement et des actions de santé publique.

Fondation reconnue d'utilité publique depuis sa création en 1887, l'Institut Pasteur se doit également de détenir et faire prospérer un patrimoine qui s'est constitué au cours de son histoire ; la bonne gestion de cette dotation garantit sa capacité à réaliser ses missions sociales sur le long terme.

Dans ce cadre, les ressources annuelles de l'Institut Pasteur ont pour vocation non seulement à couvrir les dépenses courantes de l'exercice liées à la réalisation de ses missions, à ses charges de collecte de fonds et au fonctionnement de l'Institut, mais aussi à abonder son fonds de dotation.

Aussi, les statuts de l'Institut Pasteur prévoient-ils que les donations et autres libéralités (biens meubles et immeubles destinés à être cédés) constituent des ressources annuelles (« produits d'exploitation ») pour la part individuellement égale ou inférieure à 300 000 euros et viennent renforcer, pour l'excédent, le patrimoine de l'Institut.

La gestion du patrimoine de l'Institut Pasteur, qui est constitué essentiellement de quatre types de biens : l'immobilier, les placements financiers à long terme, la trésorerie et les titres de participation, a pour objectif de pérenniser l'action de ce dernier, tout en dégageant annuellement les ressources permettant d'assurer ses missions d'intérêt général. Le cadre de référence de la gestion du patrimoine de l'Institut Pasteur, qui en fixe les objectifs et principes généraux, est disponible sur notre site http://www.pasteur.fr.

L'attention des organes de direction de l'Institut Pasteur se porte particulièrement sur la qualité de la recherche de l'Institut, qui se matérialise notamment par l'excellence des publications de ses chercheurs, le nombre et l'inventivité des brevets déposés, sa renommée internationale, l'intensité des partenariats industriels et académiques, et donc sur la qualité des plateaux techniques et autres services mis à la disposition des chercheurs.

L'organisation, la gouvernance de l'Institut Pasteur, de même que la présentation de ses comptes annuels traduisent son modèle économique, dans le respect des normes comptables applicables aux fondations reconnues d'utilité publique.

Les comptes sociaux présentés ci-après concernent la Fondation « Institut Pasteur » à Paris et, en application des règles sociales et fiscales, les Instituts de Guadeloupe et Guyane, intégrés dans les comptes annuels de la Fondation. Les excédents ou déficits des Instituts Pasteur de la Guadeloupe et de la Guyane (« IP Guadeloupe » et « IP Guyane ») sont présentés au compte de résultat sous trois rubriques de contribution aux excédents ou déficits d'exploitation, financiers et exceptionnels.

Opérations

L'exercice 2016 est marqué par la poursuite de la mise en place du plan stratégique présenté par le directeur général au conseil d'administration du 20 mars 2014.

Cette mise en œuvre se traduit par une plus grande allocation de ressources sur les plateformes technologiques et la bio-informatique, sur la recherche translationnelle, les grands programmes de recherche, ainsi que sur le développement des interactions avec le Réseau international des instituts Pasteur, notamment pour la surveillance des épidémies et des maladies infectieuses et la valorisation des collections de micro-organismes (projet PIBnet).

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique global de la direction de l'Institut Pasteur, Lluis Quintana-Murci a été nommé au poste de directeur scientifique le 23 mars 2016. Membre du comité de direction, il assure un rôle de référence et de coordination auprès des équipes scientifiques de l'Institut Pasteur, afin de faciliter la formalisation et la mise en œuvre au quotidien de la politique scientifique de l'Institut Pasteur, la coordination des actions d'évaluations scientifiques, ainsi que la mise en œuvre des plans d'action associés.

Les succès scientifiques du plan stratégique se mesurent notamment, sur 2016, au travers des performances bibliométriques en progrès : 1 publication sur 6 dans un journal d'impact facteur supérieur à 10 en 2016 (16,5 %), contre 11,5 % en 2011, avec un impact de citation bien supérieur aux articles comparables (catégorie du journal, année de publication et type de documents) : 2,7 en 2016, contre 1,7 en 2011. Cette progression relative aux publications se vérifie également au sein du Réseau international des Instituts Pasteur.

Les succès scientifiques du plan stratégique se mesurent par ailleurs par la contribution de l'Institut Pasteur à des découvertes majeures parmi lesquelles :

- **Efficacité des traitements contre le cancer :** des chercheurs de l'Institut Pasteur, en collaboration avec l'Institut Gustave-Roussy, ont identifié deux espèces bactériennes de notre organisme, *Enterococcus hirae* et *Barnesiella intestinihominis,* qui potentialisent l'effet d'un traitement courant de chimiothérapie.
- **Identification d'un nouveau système de défense des bactéries contre les phages :** les chercheurs de l'Institut Pasteur et du CNRS ont découvert un nouveau système permettant aux staphylocoques de se défendre contre les phages. Ces travaux ont été publiés dans *Cell Host and Microbes,* le 22 septembre 2016.
- **Chikungunya : identification des facteurs cellulaires clés pour la réplication du virus :** des chercheurs de l'Institut Pasteur, de l'INSERM et du *Max Planck Institute* ont identifié, dans le cadre d'un criblage à haut débit, des facteurs cellulaires impliqués dans la réplication du virus chikungunya au sein des cellules humaines. Ceci leur a permis d'identifier des cibles thérapeutiques potentielles pour lutter contre ce virus.
- **Un nouveau mécanisme permettant au streptocoque du groupe B d'échapper au système immunitaire de l'hôte :** des scientifiques de l'Institut Pasteur et du CNRS, en collaboration avec l'*University of Massachusetts Medical School,* ont montré que le streptocoque du groupe B dégradait l'une de ces molécules pour contrôler la réponse inflammatoire de l'hôte infecté. Ces travaux, publiés dans *Cell Host and Microbe* le 13 juillet 2016, permettent une meilleure compréhension du dialogue entre la bactérie et les cellules immunitaires lors du processus infectieux.
- **Révélation d'un mécanisme ancestral des intégrons, acteurs clés de la résistance aux antibiotiques :** dans le but, à terme, de contrer les résistances aux antibiotiques acquises par les bactéries au cours de leur évolution, des chercheurs de l'Institut Pasteur et du CNRS sont parvenus à élucider un des mécanismes de recombinaison de l'ADN bactérien.

En outre, une trentaine de prix ont été remis à des Pasteuriens au cours de l'année 2016.

Enfin, il est à noter que l'activité des « centres de recherche » créés dans le cadre du plan stratégique a favorisé l'obtention de financements nationaux majeurs.

La collecte de produits issus de la générosité publique, dont une partie ne produira ses effets au compte de résultat qu'à compter de 2017 (collecte de la *Pasteur Foundation*, legs en cours de réalisation), affiche également une progression en 2016.

Des activités de recherche et de santé publique dynamiques

Évolution des entités et thématiques de recherche

L'exercice 2016 est caractérisé par la création, comme en 2015, de 5 nouveaux Groupes à 5 ans (G5) et de 3 unités de recherche (*vs* 6 en 2015) avec, en parallèle, la fermeture de 2 unités. Comme en 2015, 7 scientifiques permanents ont été recrutés sur l'exercice.

Les groupes à 5 ans :

- Mélanie Hamon : chromatine et infection ;
- Marcel Hollenstein : chimie bio-organique des acides nucléiques ;
- Lucy Glover : biologie moléculaire des trypanosomes ;
- Christoph Schmidt-Hieber : circuits neuronaux de la navigation et de la mémoire spatiales ;
- Hugues Aschard : génétique statistique.

Les nouvelles unités :

- Laure Bally-Cuif : neurogénétique du poisson zébré ;
- Ivo Mueller : malaria, parasites et hôtes ;
- Lucie Peduto : stroma, inflammation et réparation tissulaire.

Ces nouvelles entités ont été constituées en partie grâce à des redéploiements de forces pasteuriennes venant d'autres entités, souvent dans le cadre de fermetures d'unités : 2 chercheurs, 7 ingénieurs, 18 techniciens et l'équivalent de 8 équivalent temps plein (ETP) d'assistanat.

L'Institut Pasteur recense ainsi, à fin 2016, 129 unités, dont 22 G5 et 3 laboratoires.

Contrats et conventions de recherche

L'exercice 2016 est caractérisé par le développement des contrats nationaux et internationaux.

Six ERC ont été conclus (2 *consolidator grants*, 2 *advanced grants,* dont 1 porté par le CNRS et 1 par l'INSERM, et 2 *starting grant,* dont 1 porté par le CNRS).

Sur le plan national, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le Commissariat général à l'investissement ont lancé en février 2016 l'appel à projets Instituts Convergences, nouvelle action du 2e programme Investissements d'avenir. Parmi les 5 projets sélectionnés par un jury international - sur un total de 36 projets déposés - figure le projet INCEPTION (Institut convergence de l'émergence des pathologies à travers les individus et les populations) porté par l'Institut Pasteur et codirigé par Olivier Gascuel, responsable du Centre de bio-informatique, biostatistique et biologie intégrative (C3BI), et Thomas Bourgeron, responsable de l'unité de Génétique humaine et fonctions cognitive. Ce projet s'inscrit dans le contexte des *biological big data*.

Le projet INCEPTION traite les questions stratégiques relatives aux thématiques suivantes :

- surveillance et suivi de l'émergence des maladies au niveau mondial ;
- analyses multiéchelles de l'émergence des maladies intégrant l'écosystème ;
- prise en compte de la sphère sociale dans la définition des politiques de santé ;
- nouvelles approches méthodologiques permettant d'exploiter les *biological big data*.

D'une durée de 10 ans, le financement du projet INCEPTION par l'Agence nationale de recherche s'élève à 12 M€.

Dans le cadre de l'appel à projets Carnot 3, l'Institut Carnot « Pasteur maladies infectieuses » (MI) a vu son label renouvelé et devient Pasteur Microbes et Santé (Pasteur M&S). Intégrant le Centre d'innovation et recherche technologique (Citech) dans son nouveau périmètre, Pasteur M&S a pour objectif de renforcer les liens avec l'industrie des technologies pour les sciences de la vie, de manière complémentaire à ses liens privilégiés avec le secteur de l'industrie pharmaceutique et du diagnostic.

Les thématiques de recherche de Pasteur M&S s'articuleront autour de cinq axes stratégiques :

- microbiote et maladies non transmissibles ;
- développement de diagnostics précoces, rapides et sensibles ;
- émergences et réémergences ;
- infections nosocomiales et résistance aux antibiotiques ;
- stratégie thérapeutique ciblant l'hôte et médecine personnalisée.

Un Institut Carnot (IC) labellisé bénéficie de moyens financiers supplémentaires, afin de pérenniser ses compétences scientifiques et technologiques, et de développer et professionnaliser ses relations partenariales.

Enfin, le projet *Ligth4deaf* porté, par le Pr José-Alain Sahel, directeur de l'Institut de la Visionest et dont la partie audition est coordonnée par la Pr Christine Petit, responsable de l'unité de Génétique et physiologie de l'audition à l'Institut Pasteur et professeure au Collège de France, et le Dr Aziz El Amraoui, fait partie des 4 premiers lauréats de l'action « Recherche hospitalo-universitaire en santé » (RHU) du programme d'Investissements d'avenir opéré par l'Agence nationale de la recherche (ANR). Le projet *Light4deaf* vise à lutter contre le syndrome de Usher, qui se caractérise par une atteinte de l'audition et une perte progressive de la vision. Pour lutter contre ce handicap multisensoriel particulièrement invalidant, qui touche environ une personne sur 20 000, *Ligth4deaf* s'appuiera sur une approche interdisciplinaire totalement innovante, qui regroupera chercheurs et spécialistes en ophtalmologie, ORL, neurosciences et sciences humaines.

Par ailleurs, les contrats et conventions de recherche majeurs conclus en 2010-2011 se poursuivent, notamment les trois Labex, *laboratoires d'excellence* financés par l'ANR, qui représentent 73 M€ sur 10 ans.

Les grands programmes fédérateurs

Dans le cadre du plan stratégique, l'Institut Pasteur a décidé de lancer des programmes horizontaux de grande envergure : les grands programmes fédérateurs (GPF) soutiennent des projets collaboratifs dans lesquels l'Institut Pasteur affirme sa stratégie de recherche, en encourageant le développement de projets hautement compétitifs dans un domaine émergent, en soutenant des symposiums internes et internationaux, des formations dédiées et le partage des connaissances. Les GPF proposent également des stratégies de recrutement fondées sur la collaboration interdépartementale. Les GPF offrent enfin un cadre propice au soutien de la recherche fondamentale, mécanistique ou appliquée afin de maximiser son impact sur la santé humaine et les développements cliniques.

Le grand programme fédérateur Microbiote et cerveau réunit 17 équipes internationales de renom dans plusieurs domaines de recherche pour étudier l'influence du microbiote sur le système nerveux.

Le grand programme fédérateur Vaccinologie vise à soutenir des idées innovantes en matière de vaccinologie (1er appel à projets lancé fin 2014 – 3 projets financés sur 2 ans dans les domaines du paludisme, du microenvironnement et de l'immunité, des populations virales et de la pathogenèse). Il soutient également de nouveaux candidats vaccins contre les maladies infectieuses (2nd appel à projets lancé en 2015 – 5 projets financés sur 2 ans).

Le grand programme fédérateur Infection, nutrition-métabolisme et cancer vise à favoriser la recherche interdisciplinaire et à susciter de nouvelles collaborations de recherche sur les liens entre infection, nutrition et cancer. Ce GPF est particulièrement dédié à des problématiques émergentes, aux nouvelles orientations cliniquement pertinentes et aux approches novatrices et non conventionnelles.

Épidémie Zika

L'Institut Pasteur a mis en place début 2016 une Task Force Zika qui a permis de potentialiser les interactions avec les Instituts Pasteur du Réseau international. Ces interactions ont permis des découvertes notables :

- Après avoir confirmé les premiers cas d'infection au Surinam puis en Guyane, **l'Institut Pasteur de la Guyane a séquencé le génome intégral du virus Zika**. L'analyse de cette séquence a été publiée dans la revue *The Lancet*.
- **Confirmation d'un lien de causalité entre le virus Zika et les syndromes de Guillain-Barré :** grâce à des données recueillies en Polynésie française, des chercheurs de l'Institut Pasteur, du CNAM, de l'Institut Louis-Malardé, du Centre hospitalier de Polynésie française et de l'AP-HP ont montré que l'infection par le virus Zika était bien à l'origine de l'augmentation des syndromes de Guillain-Barré, forme grave de paralysie des membres avec atteinte respiratoire, observée dans les pays où sévit l'épidémie. Ce travail a été publié dans la revue *The Lancet* le 1er mars 2016.
- **Zika et microcéphalie :** en analysant des données de l'épidémie de Zika de 2013-2014 en Polynésie française, des chercheurs de l'Institut Pasteur et leurs collaborateurs polynésiens ont confirmé la survenue de cas groupés de microcéphalie et quantifié le risque de microcéphalie associé au virus : s'appuyant sur une modélisation mathématique originale, leur analyse montre que le risque de microcéphalie est de l'ordre de 1 % pour un fœtus/nouveau-né dont la mère a été infectée par le virus Zika durant le 1er trimestre de sa grossesse. Ces travaux ont également été publiés dans la revue *The Lancet*.
- **Des anticorps efficaces contre le virus de la dengue et le virus Zika :** des chercheurs de l'Institut Pasteur et du CNRS, en collaboration avec l'*Imperial College* (Londres) et avec l'Université de Vienne (Autriche), ont identifié des anticorps efficaces pour neutraliser aussi bien le virus de la dengue que le virus Zika. La description du site de fixation de ces anticorps sur l'enveloppe virale, identique chez les deux virus, laisse envisager la mise au point d'un vaccin universel, capable de protéger simultanément contre la dengue et la maladie Zika. Ces résultats ont été publiés dans la revue *Nature,* le 23 juin 2016.

En avril 2016, s'est tenu à l'Institut Pasteur un sommet international sur Zika de deux jours, en partenariat avec le *Wellcome Trust,* la Fondation Bill et Melinda Gates, l'Organisation mondiale de la Santé, REACTing, l'Aviesan, les CDC américains et la Commission européenne. Cette conférence a permis aux scientifiques et professionnels de santé publique d'échanger publiquement sur les dernières découvertes des recherches sur Zika, et aux professionnels de santé publique et aux gouvernements de prendre ainsi des décisions éclairées sur les politiques de protection de la santé humaine à mettre en œuvre.

Toutes ces actions ont été soutenues par l'un des 4 centres de recherche de l'Institut Pasteur, le *Center for Global Health* (CGH), qui vise à améliorer la compréhension globale des grands enjeux de santé mondiaux en investiguant sur les épidémies (*outbreak investigation*), en soutenant des programmes de recherche et en développant des programmes d'enseignement.

Valorisation de la recherche

L'activité d'innovation du campus s'est maintenue en 2016 à un niveau élevé au regard des standards nationaux et internationaux. Elle est en progression avec 71 déclarations d'invention (DI), soit + 22 % par rapport à la moyenne des trois années précédentes, ainsi que 32 nouveaux brevets prioritaires et 16 dépôts probatoires.
L'année 2016 a été marquée par un accord majeur avec le NIH et une société pharmaceutique, sur la base notamment des nouveaux brevets HIV-1, obtenus en 2012 et 2013 dans le domaine du diagnostic et de la sécurisation virale des banques de sang. Cet accord procurera des ressources significatives à l'Institut jusqu'en 2024.

Actions de santé publique

En 2016, la Direction affaires médicales et santé publique a poursuivi sa mission visant à rapprocher chercheurs et cliniciens. Parallèlement, la visibilité sur le campus du Centre de recherche translationnelle (CRT) s'est accrue, et sa structuration a été renforcée, en particulier par la création de l'*Open Desk*. Ces réunions, auxquelles participent conjointement différents membres du CRT mais également d'autres services « support », notamment la Direction juridique, ou la Cellule éthique, permettent au chercheur de présenter son projet, même à un stade très précoce.

Les différents appels à projets lancés l'année précédente ont été reconduits, donnant ainsi l'opportunité d'accueillir des médecins au sein des unités de recherche. Ainsi :
• 2 nouveaux médecins ont été sélectionnés dans le cadre des contrats d'interface avec les hôpitaux, dans l'objectif de renforcer leurs activités avec les chercheurs pasteuriens. Les domaines scientifiques concernés sont « rhumatologie et microbiote » et « génétique et résistance » ;
• 6 médecins ont été accueillis sur des postes d'accueil, en lien avec l'AP-HP ;
• les contrats portant sur la création de trois unités mixtes, rapprochant un service hospitalier et une unité de recherche, ont été signés en avril 2016 ;
• 2 étudiants de master 2 ont été financés par le CRT.

En termes d'animation scientifique, le CRT a organisé en 2016 :
• 17 Quarts d'heure médecine qui permettent à des médecins invités d'expliquer une pathologie, d'exposer les cas cliniques et de répondre aux questions en suspens dans la maladie, etc. en seulement 15 minutes ;
• 4 Matinales du CRT qui consistent en des rencontres bimestrielles de 2 heures, au cours desquelles des orateurs de qualité sont invités pour aborder des thèmes d'actualité autour de la recherche clinique et adaptés à tout public ;
• La Journée de la recherche translationnelle, qui a attiré près de 200 personnes et s'est terminée par un débat d'actualité portant sur l'éthique et les modifications génétiques.

La Direction affaires médicales et santé publique et le CRT ont également lancé en 2016 l'initiative INCREASE, coordonnée par le Dr Fabien Taïeb, qui vise à développer et à structurer la recherche clinique dans le Réseau international des Instituts Pasteur.

Enfin, sur le versant « santé publique », l'année 2016 a vu se développer la plateforme de microbiologie mutualisée (P2M), au sein de PIBnet. Elle a permis l'accès au séquençage « nouvelle génération » à l'ensemble des Centres nationaux de référence (CNR). Près de 16 000 séquences ont été réalisées au cours de l'année, établissant ainsi la preuve de l'apport de ces techniques innovantes au service de la santé publique. C'est dans cet esprit qu'a été construite la réponse à l'appel à candidatures pour le renouvellement des CNR, lancé par Santé publique France pour un nouveau mandat couvrant les années 2017-2021.

Partenariats

Au cours de l'année 2016, l'Institut Pasteur a continué de développer les partenariats avec des organismes de recherche, notamment académiques :
• partenariat Institut Pasteur-Institut Curie : signature en février 2016 d'un partenariat d'une durée de 5 ans visant à renforcer les collaborations scientifiques entre les deux instituts, à mutualiser leurs moyens et à intensifier leurs actions de formation ;
• partenariat Institut Pasteur-INRA : signature, le 1er mars 2016, d'un accord-cadre de partenariat visant à renforcer leurs liens, par l'association de leurs compétences scientifiques et de leurs moyens technologiques de haut niveau, dans les domaines des écosystèmes microbiens, des microbiomes et pathobiomes, de la biologie des systèmes, de la résistance aux antibiotiques et du développement d'agents antimicrobiens et antiparasitaires alternatifs, ou encore de la biologie structurale ;
• partenariat Institut Pasteur-Centre national des études spatiales (CNES) : signature le 9 mai 2016 d'un accord-cadre de coopération d'une durée de 5 ans, visant à favoriser le développement de projets utilisant des technologies spatiales dans la recherche biomédicale. Cet accord prévoit également des possibilités de formation de jeunes chercheurs ainsi que d'amélioration de la connectivité de l'Institut Pasteur, en particulier en Guyane ;
• partenariat Institut Pasteur-Paris Sciences et Lettres (PSL) : signature le 23 mai 2016 d'un accord faisant de l'Institut Pasteur un membre associé de l'université de recherche PSL. Ce rapprochement, le premier pour l'Institut Pasteur avec une communauté d'universités et établissements (COMUE), permettra de renforcer et de développer de nouvelles collaborations dans les domaines de la recherche et de l'enseignement.

Renforcement scientifique du réseau international

Véritable moteur du projet pasteurien, le Réseau international des Instituts Pasteur a affiché tout au long de l'année 2016 son ambition de consolider sa stratégie globale, d'affirmer sa visibilité, tout en continuant à intégrer pleinement les grands enjeux mondiaux de santé et de recherche.

Parmi les réponses à ces défis majeurs figurent le développement de nouveaux partenariats stratégiques ou encore le lancement de nouveaux appels pour la création d'unités de recherche internationales mixtes, afin d'accélérer les synergies entre les membres du Réseau international des instituts Pasteur.

Pour renforcer son action, le Réseau international des Instituts Pasteur a également célébré, en novembre 2016, la pose de la première pierre de son futur Institut sur le sol guinéen.

En reconnaissance de son rôle d'acteur de la santé publique, l'Association *Pasteur International Network*, qui regroupe l'ensemble des 33 Instituts du Réseau, a été nommée ONG en relation avec l'OMS.

Les programmes de recherche internationaux

La Direction internationale de l'Institut Pasteur coordonne 14 programmes internationaux en cours de réalisation dans 37 pays, dont :
• MediLabSecure, projet européen, visant à consolider un réseau de laboratoires travaillant sur des virus émergents dans 19 pays non communautaires du pourtour méditerranéen et de la mer Noire ;
• projet Malnutritions et infections enfances d'Afrique (MALINEA) dans le cadre du fonds de solidarité prioritaire du MAEDI (l'Institut Pasteur et le ministère des Affaires étrangères et du Développement international français) ;
• projet BIRDY : étude d'une cohorte internationale sur la résistance aux antibiotiques chez les enfants dans les pays en développement ;
• projet SEAe : pour la réduction de la morbidité et de la mortalité associées à l'encéphalite infectieuse dans les pays du Sud-Est asiatique, en améliorant le diagnostic et les soins médicaux pour les patients vulnérables ;
• projet ECOMORE : étude sur l'impact des modifications environnementales sur la santé humaine au Cambodge, au Laos, au Vietnam et à Myanmar. Ce projet a été reconduit pour une période de 4 ans (2017-2020).

Poursuite des échanges scientifiques entre l'Institut Pasteur et son Réseau international

L'Institut Pasteur a développé en 2016 ses actions de soutien envers les instituts de son réseau via les actions concertées inter-pasteuriennes (ACIP), les groupes à 4 ans, les participations à des *consortia* internationaux de recherche. En outre, la mobilité des chercheurs (cours internationaux, colloques, missions et expertise...) au sein du réseau s'est accrue.

Création de la Fondation Pasteur Japon

La Fondation Pasteur Japon a été créée en 2016 et succède à l'Association Pasteur Japon, dont le programme de bourse d'étude permettait depuis 11 ans d'accueillir à l'Institut Pasteur de jeunes scientifiques japonais.

Située à Tokyo, cette nouvelle fondation a notamment pour objectif d'encourager la recherche, la santé publique, et de faciliter, auprès du grand public, la diffusion des connaissances scientifiques dans le domaine des sciences de la vie.

Les financements privés et les dons collectés par la Fondation Pasteur Japon permettront de soutenir des programmes de recherche et d'échange de chercheurs pour stimuler la coopération entre la communauté scientifique japonaise et le Réseau international des Instituts Pasteur, notamment dans la région Asie-Pacifique et en Afrique.

La création de cette fondation est une étape de plus dans le renforcement des liens scientifiques entre la France et le Japon, pays qui comptent parmi les leaders mondiaux de la recherche biomédicale, puisque 2 unités de recherche internationales mixtes Pasteur ont été retenues à l'appel d'offres 2015 pour être créées avec les universités de Kyoto et de Tokyo.

Après les États-Unis et la Suisse, le Japon est le 3e pays à se doter d'une Fondation Pasteur pour accélérer la recherche biomédicale au service de toutes et tous.

Enseignement

Cours

L'année 2016 a été consacrée au lancement de 6 nouveaux cours présentiels, de 5 nouveaux ateliers et d'un 3e *Massive Open Online Courses (*MOOC), ou cours en ligne ouverts et massifs.

Programmes pour l'enseignement secondaire, prédoctoraux et doctoraux

Afin de faire mieux connaître auprès des collégiens, lycéens et étudiants de 1er cycle les activités de recherche et de formation de l'Institut Pasteur, 2 nouvelles initiatives ont été lancées de façon permanente : l'encadrement des semaines d'observation des élèves de 3e et une cérémonie organisée en l'honneur des lauréats du concours général dans les matières scientifiques.

Dans la même optique, plusieurs programmes prédoctoraux (niveau licence et master) ont été mis en place : le programme *Amgen Scholars,* permettant à des étudiants européens de réaliser un stage de recherche de 3 mois au sein d'un institut de recherche de haut niveau ; le programme Erasmus+, permettant d'accueillir en stage de recherche de 6 mois à l'Institut Pasteur des étudiants européens d'universités partenaires ; la compétition de biologie synthétique *International Genetically Engineered Machine* (iGEM), permettant à des étudiants en licence ou master 1 de participer à une grande compétition internationale de biologie synthétique ; enfin, des bourses de thèse dédiées pour les étudiants américains, via la *Pasteur Foundation*.

En ce qui concerne les doctorants et post doctorants, le doctorat international de l'Institut Pasteur PPU s'est élargi en 2016 avec une promotion de 20 doctorants (contre 14 pour la promotion 2015).

En 2015 a été lancé le programme doctoral Médecine-Sciences afin de former des médecins à la recherche. Sept étudiants bénéficient de ce programme pour les années 2016-2017.

Partenariats universitaires

Au cours de l'année 2016, la renégociation des accords-cadres avec les partenaires universitaires historiques de l'Institut Pasteur a été finalisée.

À l'International, l'Institut Pasteur a signé, en septembre 2016, 2 conventions, la première avec l'université de Pavie et la seconde avec l'université La Sapienza de Rome, comptant toutes deux parmi les plus grandes universités italiennes. Les 2 conventions posent les conditions de la mobilité des doctorants entre ces établissements et l'Institut Pasteur.

Modernisation des infrastructures de l'Institut Pasteur

Pour appuyer ses priorités stratégiques, l'Institut Pasteur a poursuivi, tout au long de l'année 2016, son programme de rénovation et d'enrichissement de ses infrastructures, ainsi que la modernisation de ses outils informatiques au service des projets de recherche ou appliqués aux processus administratifs.

Dans le cadre de son schéma directeur immobilier, l'Institut Pasteur a ainsi inauguré son nouveau centre de convivialité, *The 25,* a rénové son bâtiment administratif principal et créé une salle dédiée aux serveurs informatiques.

Il a également lancé le chantier du futur centre OMICS, qui accueillera des activités de recherche de pointe dédiées à la bio-informatique, à la génomique ou encore à la métabolomique, ainsi que le chantier « Titan » qui consiste en la rénovation d'un bâtiment pour l'accueil, début 2017, d'un microscope Titan (ou Titan Krios™). Ce microscope, le plus puissant du monde, acquis par l'Institut Pasteur grâce à un financement majeur de l'État et à la générosité du public (opération Titan), permettra de définir la structure des protéines et de leurs complexes, sans avoir à former de cristaux. À plus long terme, il sera même possible de regarder ces protéines directement dans la cellule, avec un traitement de l'image extrêmement poussé, sous l'échelle du nanomètre (plus d'un million de fois plus petit que le millimètre).

Par ailleurs, l'Institut Pasteur continue d'optimiser ses outils informatiques pour l'amélioration des processus administratifs, pour un soutien innovant aux travaux de recherche dans l'optique de construire un socle robuste pour l'avenir. Ainsi, après la mise en place de SAP en 2015, l'Institut Pasteur a développé la digitalisation des processus RH en 2016.

La Direction des systèmes d'information a, par ailleurs, ouvert en 2016 un *cluster* de calcul haute performance (HPC) et finalisé un projet, lancé en 2015, visant à améliorer sa connectivité, tout en se projetant sur les besoins futurs.

Gouvernance

Les instances de gouvernance ont été renouvelées au cours de l'exercice 2016 :
• nouveau conseil d'administration désigné par l'Assemblée des Cent réunie le 18 octobre 2016 (16 nouveaux membres sur 21) ;
• nouveau comité d'audit et financier et nouveau comité des nominations et rémunérations désignés par le conseil d'administration réuni le 24 novembre 2016.

La composition du comité consultatif des placements a été en conséquence revue (2 membres remplacés).

La démarche de contrôle interne et maîtrise des risques mise en œuvre en 2015, s'est déployée sous la supervision du comité d'audit et financier. Deux audits, l'un sur la « compliance », l'autre sur les « structures de collecte à l'étranger » ont été réalisés par le cabinet Grant Thornton, dans le cadre du plan d'audit 2016.

Enfin, l'Institut Pasteur a fait l'objet d'un contrôle de la Cour des comptes sur la période 2013-2016.

Perspectives 2017

Le financement des opérations courantes de l'Institut Pasteur reste fragile et les conditions du développement souhaitable des activités de la Fondation restent attachées au maintien du niveau élevé des redevances, des contrats de recherche, à un élargissement de la base des collectes de fonds et à la poursuite du soutien de l'État.

L'exercice 2017 sera marqué par la consolidation du plan stratégique 2014-2018 et par la construction du projet Pasteur 2025 comprenant un plan de développement des infrastructures, immobilières et technologiques.

Événements importants survenus postérieurement à la clôture de l'exercice

Néant.

Activités en matière de recherche

La recherche est l'activité même de l'Institut Pasteur. Pour une information complète, il convient de se reporter au rapport annuel d'activité.

Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation

Des reclassements entre les différentes catégories de produits ont été opérés sur l'exercice 2016 :

- une catégorie « produits industriels » a été créée pour regrouper au sein d'une même rubrique l'ensemble des ressources issues de partenariats industriels. Cette création génère un impact sur les rubriques « contrats et conventions de recherche » et « ventes et prestations de services » ;
- les produits d'exploitation des domaines agricoles et viticoles de l'Institut Pasteur ont été reclassés en produits du patrimoine immobilier (nouvelle dénomination de la rubrique « loyers »). Ce reclassement génère un impact sur la rubrique « ventes et prestations de services ».

Afin de garantir la comparaison des données sur les 2 exercices, les données 2015 ont été reclassées selon le même format.

En milliers d'euros **Produits d'exploitation**	**31/12/16**	**31/12/15**	**Reclassement**	**Pro forma 31/12/15**
Subventions publiques	57 340	59 126		59 126
Produits industriels (ex- « Redevances »)	35 580	38 360	6 246	44 605
Ventes, prestations et services divers	16 461	18 693	- 1 118	17 574
Contrats et conventions	87 526	87 773	- 5 696	82 077
Dons et mécénat	43 878	38 770		38 770
Legs	31 453	24 856		24 856
Produits du patrimoine immobilier (ex- « Loyers »)	6 880	6 803	568	7 371
Reprises sur provisions	6 918	10 985		10 985
Transferts de charges	117	538		538
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**286 154**	**285 903**		**285 903**

Les autres rubriques de ressources demeurent inchangées.

En milliers d'euros	**2015 Réalisé**	**2016 Réalisé**	**Variation 2016-2015**
Produits d'exploitation Institut Pasteur	**285,9**	**286,2**	**+ 0,3**
Charges d'exploitation Institut Pasteur	**312,1**	**318,9**	**+ 6,8**
Contribution IP Guadeloupe et IP Guyane	- 0,9	0,7	+ 1,6
Résultat d'exploitation	**- 27,1**	**- 32,1**	**- 5,0**
Résultat financier Institut Pasteur	**27,1**	**32,0**	**+ 4,9**
Contribution IP Guadeloupe et IP Guyane	0,0	- 0,0	- 0,0
Résultat financier	**27,1**	**32,0**	**+ 4,9**
Résultat courant	**- 0,0**	**- 0,0**	**- 0,0**
Résultat exceptionnel Institut Pasteur	**45,4**	**6,2**	**- 39,2**
Contribution IP Guadeloupe et IP Guyane	0,6	0,6	+ 0,0
Résultat exceptionnel	**46,0**	**6,8**	**- 39,2**
Intéressement des salariés	2,5	- 0,6	- 3,1
RÉSULTAT NET	**43,5**	**7,4**	**- 36,1**

Le résultat d'exploitation s'élève à - 32,1 M€ en 2016 contre - 27,1 M€ en 2015. Cet accroissement de 5,0 M€ du déficit d'exploitation est imputable à la progression sur l'exercice des charges d'exploitation de l'Institut Pasteur (+ 6,8 M€), tandis que les produits d'exploitation sont stables. Les établissements hors métropole affichent une progression de leur résultat d'exploitation de + 1,6 M€.

L'exercice 2016 se caractérise par :

- un résultat courant à l'équilibre, grâce à une plus forte contribution des produits issus de la générosité publique et aux produits financiers issus des placements à court et long termes ;
- un résultat exceptionnel qui, à 6,8 M€ *vs* 46,0 M€ en 2015, reflète une moindre performance des placements financiers sur l'exercice, une moindre contribution des produits exceptionnels issus de la générosité publique et l'impact actuariel sur la dotation aux provisions d'indemnités de départ en retraite.

Les produits d'exploitation

Les **produits d'exploitation** s'élèvent à **286,2 M€**, en augmentation de **0,3 M€ (+ 0,1 %)** par rapport à 2015. Cette stabilité reflète des évolutions contrastées au sein des produits d'exploitation.

Les subventions de l'État (57,3 M€ / - 1,8 M€)

La subvention du ministère de la Recherche s'élève à 54,0 M€, en diminution de 1,8 M€ par rapport à 2015 en raison de la non-reconduction du dégel partiel obtenu en 2015, afin de soutenir les charges et investissements de sécurité et sûreté supportés par l'Institut Pasteur sur l'exercice.

La subvention de Santé publique France (ex-Institut de veille sanitaire) (3,3 M€), qui contribue au financement des Centres nationaux de référence, est stable sur l'exercice.

Les produits industriels (35,6 M€ / - 9,0 M€)

Les produits industriels comprennent les redevances, les contrats de recherche-développement et les contrats conseil ou d'expertise réalisés avec des industriels.

• La variation constatée sur les redevances (32,1 M€ / - 6,2 M€) est intégralement imputable à la baisse des revenus issus des contrats de licence de brevets, qui s'élèvent à 21,3 M€ contre 27,5 M€ en 2015. Le détail des principaux revenus par famille est le suivant :
- diagnostic (17,3 M€/- 0,6 M€) : cette catégorie de licences, qui représente 81 % des redevances sur brevet, est stable par rapport à 2015, la forte baisse sur une licence avec un industriel étant compensée par une régularisation de produits 2015 sur une licence avec le NIH ;
- thérapeutique : cette catégorie de licences, avec un produit de 1,5 M€ (- 2,6 M€), présente une baisse significative sur 2 contrats majeurs ;
- vaccin (1,9 M€/- 2,5 M€) : cette catégorie de licences est pénalisée par la fin de l'impact sur 2015 d'une résolution de litige avec un industriel.

Les revenus issus des contrats de licence de marques se maintiennent à 10,8 M€.

• Les contrats de recherche-développement (3,1 M€ / - 2,6 M€) sont pénalisés à hauteur de 2,1 M€ par un moindre report de ressources issues d'engagements à réaliser. L'ensemble des catégories de contrats R&D (thérapeutique, vaccin, agroalimentaire) sont en baisse, à l'exception de la catégorie « diagnostic » (+ 0,5 M€) qui bénéficie de 2 nouveaux contrats sur l'exercice.

Les ventes, prestations et services divers (16,5 M€ / -1,1 M€)

Ces produits de nature diverse génèrent en 2016 un chiffre d'affaires total de 16,5 M€.

La baisse observée est imputable à l'impact en 2015 d'un remboursement de charges par l'URSSAF à hauteur de 1,8 M€, compensé par la bonne progression des autres composantes de ce poste. Les progressions les plus importantes concernent les revenus du Centre médical de l'Institut Pasteur (4,8 M€ / + 0,2 M€) du fait de la progression du chiffre d'affaires « consultations médicales », le chiffre d'affaires « vaccinations » étant, lui, stable à 3,9 M€. Les produits des prestations scientifiques (plateformes) et de locations pour congrès et colloques progressent de 0,3 M€. Les participations aux frais de cours progressent de 0,1 M€, de même pour les ventes et pensions d'animaux (0,8 M€ *vs* 0,7 M€ en 2015). Après plusieurs années de baisse continue, les reventes de marchandises en l'état (achats de matériels scientifiques pour revente au sein du Réseau des Instituts Pasteur) stagnent à 1,2 M€.

Les conventions et contrats de recherche (87,5 M€ / + 5,4 M€)

Sur les ressources annuelles

Hors report des ressources non utilisées sur les exercices antérieurs (32,0 M€), les contrats et conventions de recherche affichent globalement, à 55,6 M€, une progression de 3,8 M€ par rapport à 2015. Cette progression est imputable tant aux contrats publics nationaux de recherche qu'aux autres contrats privés nationaux ou étrangers.

Plus précisément, les contrats et conventions de recherche avec le secteur public s'élèvent à 32,7 M€ et affichent une progression de 3,0 M€ par rapport à 2015 (+ 10,2 %). Cette progression est essentiellement due aux contrats ANR, qui représentent 72 % des contrats et conventions de recherche avec le secteur public, ainsi qu'aux financements de l'Agence française du développement et d'Expertise France, dans le cadre de la création de l'IP Guinée.

Les autres contrats de recherche sont également en progression (17,5 M / + 1,1 M€), grâce notamment aux contrats européens, qui représentent 76 % de cette rubrique.

Enfin, les autres financements correspondant essentiellement aux fonds reçus d'organismes privés (Fondation pour la recherche médicale, Fondation ARC pour la recherche, Sidaction, Ligue nationale contre le Cancer, Fondation de France…) s'élèvent à 5,4 M€, en légère diminution par rapport à 2015.

Sur les ressources antérieures

Le report des ressources non utilisées sur les exercices antérieurs **(32,0 M€ / + 1,6 M€)** correspond aux engagements à réaliser, constatés au 31 décembre de l'année précédente, sur les ressources affectées pluriannuelles. L'augmentation des engagements à réaliser constatés à fin 2015 (et donc leur report sur 2016) est corrélée à une moindre consommation sur l'exercice 2015 des crédits sur contrats et conventions de recherche.

Dons et mécénat (43,8 M€ / + 5,1 M€)

Ce poste comprend les produits d'exploitation issus de la collecte réalisée sur l'exercice, soit 29,3 M€ (- 2,6 M€ *vs* 2015), ainsi que les engagements à réaliser sur fonds dédiés constatés en 2015 et reportés sur l'exercice 2016 à hauteur de 13,3 M€ (+ 7,6 M€ *vs* 2015), et la quote-part des subventions d'équipement portée au compte de résultat (stable à 0,6 M€).

Il comprend également la taxe d'apprentissage perçue en qualité de dispensateur de formation et subit l'impact de la nouvelle loi redéfinissant le mode de calcul de la taxe d'apprentissage (loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale), ainsi que l'impact du contexte économique des entreprises françaises sur l'assiette de taxe.

Pour la deuxième année consécutive, le poste « dons et mécénat » affiche une progression de l'ordre de 5 M€. Cette progression observée sur l'exercice 2016 est intégralement imputable au report des ressources affectées collectées en 2015 et constitutives de fonds dédiés.

La collecte de dons (hors taxe d'apprentissage) s'élève cette année à 30,4 M€, dont 29,3 M€ portés en produits d'exploitation et 0,1 M€ en produits exceptionnels au compte de résultat, et 1,1 M€ portés au bilan, en fonds dédiés.

Les legs (31,5 M€/+ 6,6 M€)

Les legs inscrits en produits d'exploitation s'élèvent à 31,5 M€, en augmentation de 6,6 M€. Il est rappelé que, en vertu des statuts, est portée en ressources d'exploitation la part unitaire des libéralités inférieure à 0,3 M€, le complément étant inscrit en ressources exceptionnelles afin de renforcer les fonds propres de l'Institut lors de l'affectation du résultat.

En complément, lors du vote du budget, il est proposé au conseil d'administration de transférer une partie des ressources exceptionnelles issues de legs au résultat courant, afin de compenser l'augmentation régulière des charges d'amortissement. Un transfert à hauteur de 11,0 M€ a été effectué en 2016 (sur les 12,0 M€ autorisés lors du vote du budget). En 2015, un transfert à hauteur de 5,6 M€ avait été opéré.
Ainsi, la progression constatée est imputable, à hauteur de 5,4 M€, à ce transfert de legs exceptionnels en exploitation et, à hauteur de 1,2 M€, à la valeur de la part unitaire des dons et legs inférieure à 0,3 M€.

En incluant les produits exceptionnels (10,6 M€), le montant des legs porté au compte de résultat en 2016 s'élève à 42,1 M€ contre 53,3 M€ en 2015. Cette baisse est due à l'impact sur l'exercice 2015 d'un legs unitaire de 12,4 M€.

Le montant total des legs acceptés par le bureau du conseil d'administration de l'Institut Pasteur s'élève en 2016 à 43,2 M€ *vs* 35,3 M€ en 2015.

Les produits du patrimoine immobilier (6,9 M€ / - 0,5 M€)

Les produits du patrimoine immobilier comprennent l'ensemble des revenus issus des immeubles de rapport : loyers, dividendes, revenus de location de salles et vente de produits agricoles ou viticoles.

La baisse observée sur l'exercice 2016 est intégralement imputable aux loyers perçus sur l'ensemble du patrimoine de rapport impactés par le départ de deux locataires majeurs sur l'exercice.

Reprises sur provisions (6,9 M€ / - 4,1 M€)

Ces reprises de provisions, d'un montant total de 6,9 M€ en 2016, concernent des litiges ou charges de mise aux normes connus et provisionnés les années antérieures, et résolus ou réalisés en 2016.

Transferts de charges (0,1 M€ / - 0,4 M€)

Ces produits correspondent principalement aux remboursements d'assurances perçus suite aux sinistres déclarés.

Les charges d'exploitation

Les **charges d'exploitation** s'élèvent à **318,9 M€** et sont en augmentation de **6,8 M€ (+ 2,2 %)** par rapport à 2015.

Pour l'exercice 2016, l'évolution des dépenses d'exploitation s'analyse comme suit, selon les 3 chapitres traditionnellement retenus pour l'établissement du budget :
• frais de personnel à 140,3 M€, soit + 0,6 % par rapport à 2015 ;
• frais de fonctionnement à 99,0 M€, soit - 0,9 % par rapport à 2015 ;
• amortissements, provisions & engagements à réaliser 79,6 M€, soit + 9,5 % par rapport à 2015.

Les **frais de personnel** (140,3 M€), qui représentent 44,0 % des charges d'exploitation (*vs* 43,5 % de 2011 à 2014 et 44,7 % en 2015), augmentent de 0,8 M€ (+ 0,6 %).

Cette variation est imputable à une progression des éléments de salaires bruts de 2,5 M€, compensée partiellement par une baisse des charges sociales de 1,7 M€. Cette baisse est essentiellement due à l'obtention d'une exonération de cotisation Société de transport de l'Île-de-France (STIF), après une suspension tout au long de l'exercice 2015 et jusqu'en avril 2016.

La provision « congés payés » diminue, elle, de 1,1 M€, après une progression de 2,5 M€ en 2015 en raison d'un nombre plus élevé de jours de congé à provisionner et d'un coût unitaire du jour de congés payés plus élevé (+ 16,2 %), du fait de l'intégration de la prime semestrielle dans le salaire indiciaire (passage sur l'exercice d'une rémunération annuelle versée en 14 mensualités à une rémunération versée en 12 mensualités).

Les indemnités de départ en retraite sont en progression (+ 0,6 M€), les autres éléments de la masse salariale non liés à la variation des effectifs (indemnités de départ en retraite, primes de précarité, indemnités de stage, droits d'inventeur) sont stables sur l'exercice.

Au 31 décembre 2016, l'Institut Pasteur emploie 2 110 salariés contre 2 078 au 31 décembre 2015.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à 99,0 M€ contre 99,9 M€ en 2015, soit une baisse, pour la 2e année consécutive, de 0,9 M€ (- 0,9 %).

L'analyse par poste de dépense présente les principales variations suivantes :
• hausse du poste **« achats de marchandises et matières premières » (22,4 M€ / + 1,1 M€) ;**

• sous le poste **« autres achats et charges externes »** (65,5 M€ / stable), les hausses significatives concernent les postes suivants :
- fluides : 6,6 M€ / + 0,6 M€, cette augmentation est uniformément répartie sur les postes eau, gaz et électricité,
- personnel intérimaire et/ou détaché : 1,3 M€ / + 0,4 M€, cette augmentation est essentiellement due aux personnels AP-HP refacturés dans le cadre des contrats d'interface,
- subventions : 9,8 M€ / + 0,9 M€, cette augmentation est due aux subventions de recherche à reverser à hauteur de + 0,6 M€ et pour le solde aux soutiens versés aux Instituts Pasteur du réseau international,
- contrôles relatifs à la sécurité : 2,1 M€ / + 0,2 M€.

Ces hausses sont compensées par la baisse des postes suivants :
- missions, déplacements et réceptions : 7,0 M€ / - 0,6 M€,
- honoraires et autres travaux à façon non scientifiques : 6,7 M€ / - 0,7 M€,
- prestations scientifiques et pensions d'animaux : 3,7 M€ / - 0,2 M€,
- locations et crédits bails : 3,0 M€ / - 0,4 M€,
- les postes « entretien général et contrats de maintenance » (9,4 M€ / - 0,5 M€) et « assurances » (0,6 M€ / - 0,4 M€) bénéficient de régularisations de charges sur l'exercice à hauteur de 0,9 M€. Hors régularisations comptables, les 2 postes sont donc stables par rapport à 2015.

• La stabilité du poste **« impôts et taxes »** à 4,5 M€ résulte d'évolutions contrastées : hausse de la formation professionnelle (FONGECIF) de 0,5 M€ et hausse de la taxe sur salaire de 0,1 M€, compensées par la baisse de la contribution handicapés (AGEFIPH) de 0,3 M€ et de la contribution territoriale des entreprises (- 0,3 M€) ;

• Sous le poste **« autres charges »** (6,7 M€ / - 1,8 M€), les redevances à reverser sur les contrats en copropriété s'élèvent à 5,2 M€, en baisse de 1,4 M€. Les frais de brevets sont stables à 1,5 M€. Les autres charges diverses sont en baisse (- 0,4 M€) en raison de l'impact sur 2015 de charges d'indemnités versées dans le cadre de résolutions de litiges.

Les **« amortissements, provisions, engagements à réaliser sur des ressources non utilisées » (79,6 M€ / + 6,9 M€)** appellent les commentaires suivants :
• la **dotation aux amortissements** s'élève en 2016 à 26,8 M€ et progresse sensiblement par rapport à 2015 (+ 2,3 M€). Cette progression est imputable à hauteur de 1,6 M€ aux matériels, essentiellement scientifiques, mis en service en 2016. La mise en service de 3 chantiers majeurs (rénovation du bâtiment administratif principal, création d'une salle serveurs informatiques et d'un espace de convivialité) représente un surcroît d'amortissements de 0,5 M€ sur l'exercice ;
• les **provisions pour risques et charges** sont dotées à hauteur de 3,6 M€ contre 0,7 M€ en 2015. Elles correspondent à la provision d'indemnités de départ en retraite pour sa part courante (complément en exceptionnel), une provision pour litiges prud'homaux et la provision relative au plan seniors. Elles intègrent également sur l'exercice 2016 une provision relative à un engagement de contribution à la création d'une infrastructure de recherche pour la modélisation des maladies infectieuses et des thérapies innovantes sur le site du CEA de Fontenay-aux-Roses ;
• les **provisions pour charges d'exploitation,** dotées à hauteur de 1,3 M€ en 2016 (- 1,4 M€), concernent les créances commerciales ;
• le poste **« engagements à réaliser sur ressources attribuées »** (48 M€ / + 3,1 M€) constate la part des subventions, libéralités et conventions de recherche non utilisée en fin d'année, c'est-à-dire l'engagement d'emploi de l'Institut Pasteur envers les organismes financeurs et les donateurs.

La répartition des engagements à réaliser par type de bailleur est la suivante :
- contrats et conventions publiques : 33,2 M€ / + 1,2 M€ ;
- dons affectés : 13,7 M€ / + 1,0 M€. Cette progression significative est liée à l'obtention de dons et contrats de mécénat importants en 2015 et 2016, affectés au projet PIBnet, aux grands programmes incitatifs lancés dans le cadre du plan stratégique ainsi qu'à des projets internationaux ;
- contrats de R&D : 1,1 M€ / + 0,9 M€.

Les opérations financières courantes (32,0 M€ / + 4,9 M€)

Le résultat financier de l'Institut Pasteur, constitué des revenus de ses placements financiers, lui permet d'équilibrer son résultat d'exploitation régulièrement déficitaire. Ainsi, le résultat financier de l'Institut Pasteur s'élève en 2016 à 32,0 M€.

Les produits financiers s'élèvent à 32,7 M€ et se composent des revenus des titres de placement (actions et obligations) pour 27,5 M€, des intérêts des placements court terme pour 3,3 M€ et, enfin, pour 1,9 M€, d'écritures liées aux profits de change.

La performance totale des placements à long terme a été de + 2,57 % en 2016 pour un indice de référence, composé de 50 % d'actions Euro et 50 % d'obligations Euro, qui progresse de + 4,02 % sur la même période. La poche actions a sous-performé son indice de référence du fait de son positionnement privilégiant les valeurs défensives et de croissance, tandis que les marchés financiers privilégiaient les valeurs décotées et cycliques. La poche obligations Euro a, elle, surperformé son indice de référence grâce à son positionnement sur les dettes des États périphériques, ainsi que sur les obligations d'entreprises, notamment financières. Cette poche est également soutenue par la performance de comptes à terme.

En 2016, la trésorerie a réalisé une performance de + 1,48 %, nettement supérieure à celle du marché monétaire (- 0,33 %), grâce au recours à des investissements dans des produits bancaires ou assurantiels liquides et disposant d'une rémunération garantie : livrets, comptes à terme, dépôts à terme et contrats de capitalisation.

Les charges financières s'élèvent à 0,7 M€ et correspondent, à hauteur de 0,5 M€, aux intérêts liés à 2 emprunts immobiliers contractés en 2010 pour le financement du bâtiment François-Jacob et, à hauteur de 0,2 M€, aux pertes de change.

Les opérations exceptionnelles

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2016 présente un **excédent de 6,8 M€** contre un excédent de 45,9 M€ en 2015.

Comme les années précédentes, les opérations exceptionnelles sont constituées d'une composante relative aux libéralités (dons et legs pour un montant total de 10,7 M€ en 2016 contre 29,3 M€ en 2015) et d'une composante financière (valorisation nette des titres du patrimoine qui résulte des plus ou moins-values, réalisées ou latentes, générées par l'évolution du portefeuille, le solde des plus-values dégagées devant toujours être supérieur aux moins-values réalisées). Cette composante financière présente un solde négatif de 1,6 M€ contre un solde positif de 12,7 M€ en 2015.

Le résultat exceptionnel comprend également une dotation sur provisions pour indemnités de départ en retraite à hauteur de 2,8 M€ sur les 3 établissements (Paris, Guyane et Guadeloupe) relatives aux pertes actuarielles sur l'exercice, partiellement compensée par divers produits exceptionnels pour un montant global de 0,5 M€.

Intéressement

Un accord d'intéressement a été signé le 2 mars 2015. Aucune charge n'a été constatée au titre de l'exercice 2016 en l'absence d'atteinte du seuil de déclenchement. En revanche, la provision avait été passée l'an dernier sur une base d'atteinte des critères de performance à 100 %. Certains critères n'étant pas atteints, le montant d'intéressement distribué s'est avéré inférieur à la provision, d'où un impact positif sur les comptes 2016 de 0,6 M€ au titre de l'intéressement (hors impact sur charges sociales).

CONTRIBUTION DES ÉTABLISSEMENTS HORS MÉTROPOLE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Les établissements consolidés

Les résultats d'exploitation des Instituts Pasteur de Guadeloupe et de Guyane, intégrés dans les comptes de l'Institut Pasteur de Paris, s'élèvent respectivement à + 0,7 M€ et 0,0 M€.

Les résultats financiers des Instituts Pasteur de Guadeloupe et de Guyane, intégrés dans les comptes de l'Institut Pasteur de Paris, sont non significatifs.

Les résultats exceptionnels des Instituts Pasteur de Guadeloupe et de Guyane, intégrés dans les comptes de l'Institut Pasteur de Paris, s'élèvent respectivement à + 0,2 M€ et + 0,4 M€.

Il en résulte un impact de + 1,3 M€ sur le résultat net de l'exercice.

Les établissements combinés

Les comptes combinés, tels que présentés ci-après, couvrent le périmètre suivant :
- Institut Pasteur, comprenant les comptes de l'Institut Pasteur de Paris, de la Guadeloupe et de la Guyane française ;
- Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie ;
- Institut Pasteur de Bangui ;
- Institut Pasteur de Madagascar ;
- Institut Pasteur du Cambodge.

Dans ces six Instituts Pasteur, éléments centraux du Réseau International des Instituts Pasteur (RIIP), le directeur et le directeur administratif et financier sont sous contrats avec l'Institut Pasteur.

Les règles et principes comptables retenus pour l'établissement de ces comptes combinés sont identiques à ceux suivis pour l'établissement des comptes de l'Institut Pasteur. Afin de rendre le contenu des comptes homogènes, les comptes des différentes entités ont, le cas échéant, été retraités en application des méthodes de l'Institut Pasteur.

BILAN COMBINÉ

En millions d'euros	2015	2016
Actif immobilisé	341,5	350,1
Actif circulant	875,4	841,0
Comptes de régularisation	6,5	6,6
Total Actif	**1 223,4**	**1 197,7**
Fonds propres	847,4	856,4
Autres fonds propres	51,7	49,9
Provisions pour risques et charges	53,9	56,2
Fonds dédiés	48,4	52,0
Dettes	116,4	105,6
Comptes de régularisation	105,6	77,6
Total Passif	**1 223,4**	**1 197,7**

COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ

En millions d'euros	2015	2016
Produits d'exploitation	313,3	315,1
Charges d'exploitation	339,7	346,2
Déficit d'exploitation	**- 26,5**	**- 31,1**
Produits financiers	28,7	33,1
Charges financières	1,5	1,0
Excédent financier	**27,2**	**32,1**
Excédent courant	**0,8**	**1,1**
Produits exceptionnels	62,2	15,3
Charges exceptionnelles	16,9	7,8
Excédent exceptionnel	**45,3**	**7,5**
Intéressement	**2,5**	**- 0,6**
Excédent net	**43,6**	**9,2**

PARTICIPATIONS FINANCIÈRES

Les faits marquants à retenir, pour l'exercice 2016, sont les suivants :

Ariana Pharma : Les produits de la société (chiffres d'affaires et subventions) sont en progression de + 15 % en 2016. Les principaux leviers de développement d'Ariana Pharma sont l'activité de service d'analyse de biomarqueurs et l'analyse d'essais cliniques. Son modèle économique s'inscrit dans l'évolution actuelle du secteur du diagnostic où le logiciel joue un rôle essentiel, particulièrement dans le développement de la médecine personnalisée actuellement en plein essor. Si la société a développé son portefeuille clients en 2016, elle recherche actuellement des partenaires industriels et financiers en vue d'accélérer son développement international.

Axenis : L'Institut Pasteur est entré en 2013 au capital, à hauteur de 20 %, de cette start-up créée en mai 2010, spécialisée dans la prestation de services pour l'industrie pharmaceutique et les sociétés de biotechnologies. La société a développé son activité commerciale en 2016 avec une croissance de + 5 % de son chiffre d'affaires. Grâce à la récurrence de sa clientèle et à la mise en place d'un accord industriel stratégique, la société a initié en 2016 la recherche de nouveaux locaux en vue d'augmenter ses capacités de production lui permettant d'assurer son développement à venir. La relocalisation de ses activités sera effective en 2017.

Genomic Vision : En 2014, Genomic Vision a réalisé avec succès une rentrée en Bourse pour un montant de 23 M€, lui permettant de poursuivre le développement de son offre de diagnostics originaux. En 2016, les ventes et produits de services ont augmenté de 332 % (1,3 M€), contribuant de manière significative au chiffre d'affaires global de la société établi à 3,4 M€. Genomic Vision a poursuivi sa stratégie de développement de partenariats, tout en proposant sa technologie de peignage moléculaire au marché des laboratoires de recherche (contrôle qualité du génome editing CRISPR/Cas9). Cette nouvelle offre permettra à la société, d'une part, d'accroître ses sources de revenus et, d'autre part, de diffuser à l'international sa technologie aux laboratoires de recherche d'excellence.

Genticel (aujourd'hui Genkyotex) : Cette société, créée en 2001, a concentré ses efforts sur le développement d'immunothérapies innovantes, destinées à la prévention des cancers provoqués par le virus du papillome humain (HPV). Après des premiers résultats d'étude clinique de phase I prometteurs, l'étude clinique de phase II réalisée chez la femme n'a pas permis de démontrer l'efficacité de la solution thérapeutique développée par la société. En 2016, celle-ci a donc revu sa stratégie en se rapprochant de la société Genkyotex, développant des solutions thérapeutiques dans les domaines de la fibrose et de l'inflammation en évaluation clinique chez l'homme. La fusion des activités des deux sociétés est effective depuis février 2017.

Pathoquest : L'objet de la société est le développement de tests de diagnostic pour l'identification d'agents pathogènes de nature virale par séquençage haut débit. La centralisation des activités de la société (recherche, informatique, administration) à l'hôtel d'entreprise Biopark (Paris 13) a été finalisée courant 2016. La nouvelle direction générale, mise en place fin 2015, a développé cette année de nombreux partenariats industriels en cours de finalisation. Parallèlement, un service d'évaluation de lots de bioproduction est proposé par la société aux industriels permettant d'engendrer des premiers revenus. Par ailleurs, Pathoquest a finalisé, fin 2016, le marquage CE de son premier test sanguin d'identification de pathogènes par NGS « iDTECT™ _Blood Test ». En vue de poursuivre le financement de sa R&D ainsi que son développement commercial, la société prévoit de faire appel au financement privé en 2017. L'Institut Pasteur a démissionné du conseil de supervision fin 2016.

Qurient : Qurient est une société créée en 2008 d'une *spin off* de la cellule de valorisation de l'Institut Pasteur de Corée. La société valorise de nouvelles entités thérapeutiques : anti-infectieuses (tuberculose), anti-inflammatoires (dermatite atopique, asthme), anticancéreuses. Qurient est cotée à la Bourse de Séoul depuis février 2016.

Soparbiotech (filiale Texcell) : Cette société présente une offre de services en sécurité virale (comprenant validation de procédés et de lots) et en impact immunologique. Dans le cadre de son extension internationale destinée à supporter le développement du chiffre d'affaires, Texcell, après la mise en place d'une filiale aux États-Unis en 2010, a fait l'acquisition en 2016 de la société allemande Vivo Science GmbH. L'institut Pasteur s'est retiré du conseil d'administration fin 2016.

Theravectys : La société dispose d'une licence exclusive de la technologie « DNA flap » (optimisation de l'intégration et de l'expression de gènes) dans le domaine de la vaccinologie. Un premier objectif était le développement d'un vaccin antisida dont l'étude clinique de phase I a été conduite et est peu concluante. Suite à une crise de gouvernance, l'équipe dirigeante ainsi que le conseil d'administration ont été renouvelés en 2016. Un plan social est en cours pour refocaliser la société sur la R&D et faire, dans ce domaine, la preuve de concept de cette technologie très utilisée dans le monde.

BILAN ACTIF

En milliers d'euros	31/12/16			31/12/15
	Brut	**Amortissements ou provisions**	**Net**	**Net**
Immobilisations incorporelles (Note 1)	**24 838**	**10 815**	**14 023**	**13 420**
Immobilisations corporelles (Note 1)				
Terrains et immeubles d'exploitation	261 591	87 329	**174 262**	167 345
Matériel et mobilier	188 464	146 928	**41 536**	39 361
Agencements, aménagements, installations	14 782	14 040	**742**	906
Autres immobilisations	606	435	**171**	79
Immobilisations liées à l'exploitation	465 442	248 732	**216 710**	207 691
Terrains et immeubles de rapport	104 410	14 979	**89 431**	85 824
Immobilisations en cours	17 970		**17 970**	21 656
	587 822	263 711	**324 112**	315 171
Immobilisations financières (Note 2)				
Titres de participation	2 032	1 220	**812**	778
Autres	3 221	43	**3 179**	3 037
	5 254	1 263	**3 991**	3 815
Actif immobilisé	**617 914**	**275 789**	**342 125**	**332 405**
Titres de placement stables (Note 3a)	572 343	6 824	**565 519**	566 049
Stocks et en-cours	4 661	1 365	**3 297**	3 354
Créances d'exploitation (Note 4a)	116 858	3 989	**112 868**	134 986
Valeurs mobilières de placement (Note 3b)	110 586		**110 586**	132 257
Disponibilités	21 450		**21 450**	13 331
Actif circulant	**825 899**	**12 178**	**813 720**	**849 977**
Charges constatées d'avance	6 087		**6 087**	5 980
Écarts de conversion actif	40		**40**	71
TOTAL ACTIF	**1 449 940**	**287 967**	**1 161 973**	**1 188 433**
Engagements recus, legs nets à realiser (Note 14)			**79 244**	**63 405**

BILAN PASSIF

En milliers d'euros	31/12/16	31/12/15
Fonds de dotation	**789 829**	759 497
Report à nouveau	**38 485**	25 877
Excédent ou déficit de l'exercice	**7 403**	43 466
Fonds propres métropole	**835 717**	**828 840**
Fonds propres hors métropole	**1 967**	2 057
Fonds propres (Note 5)	**837 684**	**830 896**
Subventions d'équipement	**43 805**	45 361
Autres fonds propres (Note 6)	**43 805**	**45 361**
Provisions pour risques et charges (Note 7)	**55 983**	**53 426**
Fonds dédiés (Note 8)	**49 174**	**45 469**
Dettes financières	**21 929**	25 303
Dettes fournisseurs	**42 303**	44 688
Dettes sociales et fiscales	**30 656**	32 199
Autres dettes	**6 430**	11 561
Dettes (Note 4b)	**101 318**	**113 752**
Produits constatés d'avance (Note 9)	**73 658**	98 969
Écarts de conversion passif	**350**	559
TOTAL PASSIF	**1 161 973**	**1 188 433**

COMPTE DE RÉSULTAT

En milliers d'euros	31/12/16	Pro forma 31/12/2015	Variation
Produits d'exploitation (Note 10)			
Subventions publiques	**57 340**	59 126	- 1 786
Produits industriels	**35 580**	44 605	- 9 025
Ventes, prestations et services divers	**16 461**	17 574	- 1 113
Contrats et conventions	**87 526**	82 077	5 449
Dons et mécénat	**43 878**	38 770	5 108
Legs	**31 453**	24 856	6 598
Produits du patrimoine immobilier	**6 880**	7 371	- 491
Reprises sur provisions	**6 918**	10 985	- 4 068
Transferts de charges	**117**	538	- 421
Total produits d'exploitation	**286 154**	**285 903**	**251**
Charges d'exploitation			
Achats marchandises, matières premières et variations de stocks	**22 372**	21 339	1 033
Autres achats et charges externes	**65 459**	65 542	- 83
Impôts et taxes	**4 464**	4 484	- 20
Personnel	**140 283**	139 500	783
Dotations aux amortissements et provisions	**31 640**	27 871	3 770
Engagements à réaliser sur ressources attribuées	**47 975**	44 865	3 110
Autres charges	**6 706**	8 497	- 1 791
Total charges d'exploitation	**318 900**	**312 098**	**6 802**
Contribution des établissements hors métropole	**696**	- 908	1 604
Excédent ou déficit d'exploitation	**- 32 050**	**- 27 103**	**- 4 947**
Produits financiers	**32 703**	28 106	4 597
Charges financières	**667**	1 012	- 345
Contribution des établissements hors métropole	**- 2**	36	- 38
Excédent ou déficit financier (Note 11)	**32 033**	**27 130**	**4 904**
Excédent ou déficit courant	**- 17**	**27**	**- 44**
Produits exceptionnels	**13 370**	61 339	- 47 970
Charges exceptionnelles	**7 160**	15 977	- 8 817
Contribution des établissements hors métropole	**635**	576	59
Excédent ou déficit exceptionnel (Note 12)	**6 844**	**45 939**	**- 39 094**
Intéressement des salariés	**- 576**	2 500	- 3 076
EXCÉDENT OU DÉFICIT NET	**7 403**	**43 466**	**- 36 062**

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros	31/12/16	31/12/15
Flux d'exploitation		
Résultat net	**7 403**	43 466
Amortissements et provisions des immobilisations corporelles	**24 498**	22 588
Amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et financières	**2 998**	2 302
Variation des provisions pour dépréciation d'actif circulant	**428**	- 9 237
Variation des provisions pour risques et charges	**2 557**	- 10 097
Variation des fonds dédiés	**3 647**	7 141
Variation des subventions d'équipement	**- 5 071**	- 5 095
Marge brute d'autofinancement	**36 461**	51 068
(Augmentation) diminution des besoins d'exploitation	**- 10 867**	- 16 248
Total flux d'exploitation	**25 595**	**34 820**
Flux liés aux investissements		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	**- 3 596**	- 13 834
Acquisitions d'immobilisations corporelles	**- 33 623**	- 21 475
Acquisitions d'immobilisations financières	**- 254**	- 511
Variation des subventions d'équipement	**3 514**	4 610
Cessions ou réductions d'actifs immobilisés	**314**	1 244
Variation des titres de placement stables	**- 1 512**	- 4 090
Total flux liés aux investissements	**- 35 157**	**- 34 056**
Flux des opérations de financement		
Prélèvement sur fonds de dotation	**- 616**	
Remboursements des emprunts [2]	**- 3 374**	- 3 611
Total flux des opérations de financement	**- 3 990**	**- 3 611**
Variation de trésorerie	**- 13 552**	- 2 847
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice [1]	**145 589**	148 436
Trésorerie à la clôture de l'exercice [1]	**132 036**	145 589

(1) Disponibilités + Valeurs mobilières de placement
(2) Variation des positions créditrices de banques et emprunts BNP

Annexe aux comptes de l'exercice

Les règles et méthodes comptables définies, ci-après, concernent la Fondation « Institut Pasteur » à Paris et les Instituts Pasteur de Guadeloupe et de Guyane qui, depuis l'exercice 2008, sont intégrés dans les comptes annuels de la Fondation. Les excédents ou déficits de ces deux instituts sont présentés au compte de résultat sous trois rubriques de contribution aux excédents ou déficits d'exploitation, financiers et exceptionnels.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable des associations (règlement CRC n° 99-01 du 16 février 1999 et règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014) et dans le respect des dispositions particulières des statuts de l'Institut Pasteur.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques, étant précisé que les biens reçus à titre gratuit sont initialement enregistrés à leur valeur vénale à leur date d'entrée dans le patrimoine de la Fondation, cette valeur correspondant au prix qui aurait été acquitté pour l'acquisition du bien dans les conditions du marché.

De manière plus spécifique, les principales méthodes comptables appliquées sont décrites ci-après :

Subventions d'exploitation

Sont inscrites dans le compte de résultat en « produits d'exploitation » :
- les subventions allouées par l'État (Ministère chargé de la Recherche et Santé publique France) ;
- les subventions diverses et libéralités reçues d'organismes privés ;
- les subventions de taxe d'apprentissage reçues en qualité de dispenseur de formation.

Contrats et conventions de recherche

Les créances sur conventions de recherche pluriannuelles étaient jusqu'au 31 décembre 2014 comptabilisées à l'actif pour leur intégralité à la signature du contrat. Depuis le 1er janvier 2015, ces créances sont comptabilisées à l'actif selon l'échéancier de règlement prévu. Le revenu correspondant est différé au passif (poste « produits constatés d'avance » sur conventions de recherche) jusqu'à ce qu'il soit réalisé, c'est-à-dire jusqu'à ce que les dépenses de recherche prévues par la convention soient effectivement supportées. Les produits constatés d'avance figurant au passif correspondent donc à des produits d'ores et déjà acquis pour les années futures et qui seront progressivement reconnus en compte de résultat en couverture des charges de recherche, conformément aux dispositions de la convention de recherche.

Legs, successions et donations (libéralités)

Les libéralités dont la réalisation est devenue effective et définitive font l'objet de traitements comptables différents selon leur nature :
- les legs et donations de biens durables destinés à la réalisation de l'objet social sont considérés comme des apports au fonds de dotation de la Fondation ;
- les legs et donations affectés par leur auteur à l'acquisition d'un bien non renouvelable par la Fondation sont inscrits dans les autres fonds propres en « subventions d'investissement », lesquelles sont reprises en résultat au rythme de l'amortissement du bien concerné ;
- sauf affectation particulière par leur auteur, les donations et autres libéralités (biens meubles et immeubles destinés à être cédés) constituent des produits enregistrés au compte de résultat, en produits d'exploitation pour la part individuellement égale ou inférieure à 300 000 euros et en produits exceptionnels pour l'excédent. Lorsqu'il s'agit de libéralités faisant l'objet d'une affectation spécifique par leur auteur (affectation à un domaine de recherche particulier), la partie non utilisée conformément à son affectation à la fin de l'exercice est enregistrée au passif en « fonds dédiés sur donations affectées » par constatation d'une charge correspondante sur l'exercice (« engagement à réaliser sur donations affectées »). Cette charge est considérée comme une charge d'exploitation ou exceptionnelle par symétrie avec la règle de classement appliquée aux produits liés.

De plus, conformément aux statuts de l'Institut Pasteur, un montant global de 12 000 000 euros pour 2016, fixé par décision du conseil d'administration prise au moment du vote du budget, peut être prélevé sur la part unitaire des libéralités supérieure à 300 000 euros et porté en ressources d'exploitation pour contribuer à la couverture des amortissements (le montant ainsi porté en ressources courantes ne peut excéder, au total, le montant des amortissements de l'exercice non couverts par des subventions d'équipement). Ce prélèvement s'est élevé au 31 décembre 2016 à 11 000 000 euros.

Pendant toute la durée de leur réalisation, les legs et donations font l'objet d'un suivi comptable individualisé comme suit :
- à leur date d'acceptation par le conseil d'administration, les legs sont portés en engagements reçus hors bilan sur la ligne « legs nets à réaliser acceptés par le conseil d'administration » pour leur valeur de réalisation estimée, nette des charges d'acquisition ;
- jusqu'à la réalisation effective et définitive des biens légués (inscrits dans les catégories : immobiliers, liquidités et titres), les encaissements et les décaissements liés à la cession de ces biens sont enregistrés dans un compte d'attente individualisé, « legs et donations en cours de réalisation », qui figure au passif en « produits constatés d'avance » lorsque le solde est créditeur ou, à l'actif en « charges constatées d'avance » lorsque le solde est débiteur, c'est-à-dire lorsque les frais engagés pour la réalisation ne sont pas encore couverts par les encaissements. Ces opérations de trésorerie entraînent la mise à jour des engagements reçus présentés hors bilan ;
- les legs sont enregistrés en compte de produits au fur et à mesure de la réalisation des différents lots qui les composent.

Fonds de dotation

En application du règlement n° 99-01 du CRC, sont inscrits directement au « fonds de dotation » figurant dans les fonds propres de la Fondation les legs et donations de biens durables destinés à la réalisation de l'objet social, lorsque leur réalisation est devenue effective et définitive.

De plus, conformément aux statuts, un montant correspondant à la part des libéralités supérieure à 300 000 euros, constatée en produits exceptionnels, peut être porté au fonds de dotation au moment de l'affectation du résultat. Cette décision fait, le cas échéant, l'objet d'une résolution lors du conseil d'administration, d'approbation des comptes.

Subventions d'investissement

Sont inscrits dans le poste « subventions d'investissement » :
- les subventions d'équipement allouées par l'État ou les organismes publics ;
- les subventions d'équipement accordées par des organismes ou entreprises privés ;
- les donations affectées par leur auteur à l'acquisition d'un bien durable.

Ces subventions d'investissement sont classées au bilan sous la rubrique « autres fonds propres » et sont reprises au compte de résultat au rythme de l'amortissement des immobilisations correspondantes, quelle que soit la source de financement, selon les dispositions prévues par l'article 17 des statuts.
Ce mécanisme déroge, pour les seules subventions issues de dons affectés, à la position de la Commission des études comptables de la CNCC (CEC 2009-17), laquelle indique, dans ce cas, la création d'un fonds dédié et sa reprise au compte de résultat non pas au prorata du montant des amortissements constatés, mais intégralement à la mise en service du bien.

L'Institut Pasteur a décidé de faire prévaloir la hiérarchie juridique des normes (statut approuvé par décret et texte comptable à valeur de règlement), et donc de ne pas modifier le traitement comptable des dons affectés au financement de biens immobilisés.

Fonds dédiés

Sont inscrits dans le poste « fonds dédiés » :
- les montants enregistrés en produits d'exploitation des legs et donations (ou en produits exceptionnels pour la partie des legs et donations supérieurs à 300 000 euros), affectés à un programme de recherche et non encore utilisés l'année où ils sont terminés, en contrepartie d'un compte de charges d'exploitation « engagements à réaliser sur legs et donations affectés » ;
- les montants enregistrés en produits d'exploitation des contrats de recherche et non encore utilisés à la date de l'arrêté annuel, en contrepartie d'un compte de charges d'exploitation « engagements à réaliser sur subventions attribuées ».

Lors de la réalisation de l'engagement, le compte « fonds dédiés » est soldé par contrepartie d'un compte de produits d'exploitation pour les legs, donations et contrats de recherche. Ce compte est intitulé « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

Par exception à la règle décrite ci-dessus, un don de 500 000 euros, placé selon la volonté du donateur sur les fonds communs de placement de l'Institut Pasteur pour une durée minimale de 12 ans à compter de l'exercice 2015, a fait l'objet d'une comptabilisation en fonds dédié sans contrepartie au compte de résultat. Ce mécanisme a été renouvelé sur le don reçu en 2016 pour une valeur identique à 2015 (500 000 euros).

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont inscrites au bilan pour leur prix de revient ou leur valeur vénale évaluée par expert à la date d'entrée au bilan pour les biens reçus de legs ou successions, à l'exception du terrain du campus de l'Institut et du domaine de Saint-Lager (château des Ravatys) qui ont été évalués « à dire d'experts » en 1970.

Depuis le 1er janvier 2005, de nouvelles règles sont appliquées concernant les actifs et découlant des règlements CRC n° 2004-06 et n° 2002-10 portant sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, ainsi que sur l'amortissement et la dépréciation éventuelle des actifs immobilisés.
Le coût d'entrée des actifs est constitué des éléments suivants :
- le prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement ;
- tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction (dont, depuis le 1er janvier 2008, les honoraires de professionnels comme les architectes, géomètres, experts, évaluateurs, conseils ; les coûts de préparation du site et les frais de démolition nécessaires à la mise en place de l'immobilisation).

La Fondation a choisi de continuer à comptabiliser directement en charges les éléments suivants :
- les coûts de développement ;
- les frais d'acquisition des immobilisations (dont les honoraires d'acquisition versés à des agences ou notaires) ;
- les coûts des emprunts destinés au financement des acquisitions d'actifs.

Les immobilisations sont amorties, selon le mode linéaire, sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation probable des biens, soit :

• Immobilisations incorporelles	3 ans et 10 ans
• Immeubles de rapport	40 ans, 25 ans et 15 ans
• Immeubles d'exploitation	40 ans, 25 ans et 15 ans
• Matériel et outillage, matériel de transport et matériel de bureau	3 à 5 ans
• Matériel informatique	3 ans
• Mobilier de bureau	10 ans
• Agencements, aménagements, installations	5 ans

Les immeubles d'exploitation et de rapport ont été décomposés et amortis depuis le 1er janvier 2005, comme suit :

• Structure et ouvrages assimilés	40 ans
• Toiture, chauffage, plomberie, électricité et menuiserie	25 ans
• Ravalement et ascenseurs	15 ans

Pour les immeubles de rapport, aucun amortissement n'a été calculé sur la structure, pour tenir compte de la valeur résiduelle estimée au terme de la période d'amortissement.

À compter du 1er janvier 2015, l'amortissement de la rubrique « matériel et outillage » est passé d'une durée de cinq ans à une durée de trois à cinq ans pour permettre d'amortir plus rapidement, c'est-à-dire sur trois ans les matériels scientifiques qui subissent une dépréciation plus rapide compte tenu de l'évolution technologique importante dans ce domaine.

Immobilisations financières

Sont inclus en immobilisations financières :
- les titres de participation qui représentent les participations détenues dans le capital de sociétés dans lesquelles l'Institut Pasteur exerce une influence notable, ou les titres destinés à être conservés durablement. Ces titres sont inscrits au bilan pour leur prix de revient dans le cas de titres acquis par l'Institut Pasteur, ou pour leur valeur estimée par des tiers dans le cadre de la réalisation des legs. Une provision pour dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité appréciée par la direction de l'Institut Pasteur sur la base de différents critères, tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité et les capitaux propres, en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation ;
- les autres immobilisations financières qui correspondent aux versements effectués à titre de prêts aux organismes collecteurs de la participation des entreprises à l'effort de construction, aux prêts au personnel et aux dépôts et cautionnements versés.

Pour ce qui concerne les prêts relatifs à l'effort de construction, ils ne font pas l'objet d'actualisation et sont valorisés à leur valeur nominale.

Titres de placement stables

Sont incluses en « titres de placement stables » les valeurs mobilières, soit provenant de legs et successions, soit acquises à titre onéreux. Ces titres de placement font en majeure partie l'objet de mandats de gestion auprès d'organismes financiers de premier plan.

Les règles de comptabilisation sont les suivantes :
- les titres cotés, actions et obligations détenus par l'intermédiaire de fonds communs de placement (FCP) sont enregistrés au prix d'achat des parts des FCP concernés ;
- les titres cotés provenant de libéralités sont entrés sur la base de leurs cours de Bourse à leur date d'entrée en portefeuille. Ceux non cotés sont entrés à leur valeur vénale au jour d'entrée dans le patrimoine, laquelle est fixée à « dire d'expert ».

Une provision pour dépréciation est constatée dès que la valeur de marché (généralement, la valeur boursière à la clôture) devient inférieure à la valeur d'entrée en portefeuille des titres.

Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués à leur coût d'entrée, incluant les frais accessoires. Les stocks de collection de souches sont évalués à leur coût standard, incluant le temps passé et les matières premières ou consommables utilisés.

Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît un risque d'irrécouvrabilité, compte tenu de l'ancienneté de la créance et de la situation du créancier.

Valeurs mobilières de placement

Sont inscrites dans ce poste les valeurs mobilières de placement autre que celles définies comme titres de placement durables. Elles suivent les mêmes règles de comptabilisation et d'évaluation.

Indemnités de départ en retraite et gratifications d'ancienneté

Depuis le 1er janvier 2005 et en application des nouveaux règlements CRC N° 2000-06 sur les passifs, les engagements d'indemnités de départ en retraite de l'Institut Pasteur vis-à-vis de ses salariés font l'objet d'une provision sur la base d'une évaluation actuarielle en fonction de la probabilité de départ à la retraite (62 à 70 ans), de l'âge du personnel, des probabilités de mortalité, des estimations d'évolution de salaires et d'un taux d'actualisation financière.
Ils tiennent compte également de l'application de l'accord d'entreprise du 1er mai 2003, des dispositions de la loi Fillon du 21 août 2003 et des autres dispositions existantes jusqu'à ce jour.
Les écarts actuariels sont constatés directement en compte de résultat.
À compter du 31 décembre 2014, les gains et pertes actuariels sont enregistrés en résultat exceptionnel.

Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que l'Institut Pasteur doive supporter pour éteindre son obligation.
Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels, correspondant à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date d'arrêté des comptes, ou à une obligation probable pour laquelle la sortie de ressources ne l'est pas, ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe.

La Fondation est engagée dans un certain nombre de litiges relatifs au cours normal de ses opérations, concernant notamment des réclamations formulées par des tiers (co-inventeurs et industriels). Le cas échéant, des provisions ont été constituées pour couvrir les risques encourus sur la base des meilleures estimations de la direction, après consultation de ses conseils juridiques.

Conversion en euros des éléments en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de fin d'exercice.

NOTE 1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Valeurs brutes début 2016	Acquisitions & poste à poste	Diminutions		Valeurs brutes fin 2016
			Cessions	Hors service & poste à poste	
Immobilisations incorporelles [a]	**21 077**	**3 579**			**24 656**
Immobilisations incorporelles IPG [*]	165	17			**182**
Immobilisations incorporelles	**21 242**	**3 596**			**24 838**
Immobilisations corporelles					
Terrains d'exploitation	11 256				**11 256**
Immeubles d'exploitation	230 896	14 489		2	**245 382**
Terrains et immeubles IPG [*]	5 006	3	56		**4 952**
	247 158	14 492	56	2	**261 591**
Matériel et outillage	145 107	15 832	27	3 138	**157 775**
Mobilier et matériel de bureau	20 614	1 009		613	**21 010**
Matériels et mobiliers IPG [*]	9 559	242		121	**9 679**
	175 280	17 083	27	3 872	**188 464**
Agencements, aménagements, installations	10 368				**10 368**
Agencements, installations IPG [*]	4 478	1	35	30	**4 414**
Autres immobilisations	240	86			**326**
Autres immobilisations IPG [*]	245	34			**280**
Immobilisations liées à l'exploitation					
Terrains de rapport	14 923	19			**14 942**
Immeubles de rapport	84 002	5 594	128		**89 468**
	98 925	5 613	128		**104 410**
Immobilisations en cours	21 239	9 680		13 398	**17 520**
Immobilisations en cours IPG [*]	418	450		418	**450**
	21 656	10 130		13 816	**17 970**
Total immobilisations corporelles	**558 350**	**47 439**	**246**	**17 721**	**587 822**
TOTAL	**579 592**	**51 035**	**246**	**17 721**	**612 661**

(a) Les acquisitions de logiciels d'un montant supérieur à 10 k€ sont enregistrées en immobilisations incorporelles.
(*) IPG = IP Guadeloupe & IP Guyane.

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS CUMULÉS

En milliers d'euros	Valeurs début 2016	Mouvements de l'année		Valeurs fin 2016
		Augmentations	Diminutions	
Immobilisations incorporelles	**7 682**	**2 978**		**10 660**
Immobilisations incorporelles IPG [*]	140	15		**155**
Immobilisations incorporelles	**7 822**	**2 993**		**10 815**
Immobilisations corporelles				
Terrains d'exploitation				
Immeubles d'exploitation	78 214	7 382		**85 595**
Terrains et immeubles IPG [*]	1 599	153	18	**1 733**
	79 812	7 535	18	**87 329**
Matériel et outillage	111 451	12 637	3 163	**120 925**
Mobilier et matériel de bureau	16 211	1 815	627	**17 399**
Matériels et mobiliers IPG [*]	8 257	468	121	**8 603**
	135 919	14 920	3 911	**146 928**
Agencements, aménagements, installations	10 230	39		**10 269**
Agencements, installations IPG [*]	3 710	64	3	**3 771**
Autres immobilisations	165	25		**191**
Autres immobilisations IPG [*]	241	3		**244**
Immobilisations liées à l'exploitation	**230 078**	**22 586**	**3 933**	**248 732**
Terrains de rapport	40	2		**42**
Immeubles de rapport	13 061	1 910	34	**14 937**
	13 101	1 912	34	**14 979**
Total immobilisations corporelles	**243 179**	**24 498**	**3 967**	**263 711**
TOTAL	**251 001**	**27 491**	**3 967**	**274 526**

(*) IPG = IP Guadeloupe & IP Guyane.

NOTE 2. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

En milliers d'euros	Capital social	Capitaux propres autres que le capital social	Quote-part de capital détenu	Valeurs brutes 01/01/16	Valeurs brutes 31/12/16	Variations	Provisions	Valeurs nettes au 31/12/16	Prêts et avances consentis et non encore rembour-sés	Cautions et avals donnés par la Fondation	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice connu	Bénéfice ou (perte) du dernier exercice connu
Titres de participation				**1 992**	**2 032**	**40**	**1 220**	**812**				
Participations (détenues à plus de 50 %)												
Participations (détenues entre 10 % et 50 %)												
Axenis	25	18	20,00 %	60	60		51	**9**			762	147
Pathoquest	48	391	10,15 %	7	7		7				107	- 2 048
Autres participations (détenues à moins de 10 %)												
Soparbiotech	2 500	278	8,00 %	200	200			**200**			0	- 9
Ariana	92	2 243	7,03 %	80	80			**80**			1 594	- 278
Théravectys	165	13 030	6,24 %	12	12			**12**			510	- 7 897
Qurient (IP Corée)	2 199	61	3,97 %	5	5			**5**			0	- 7 263
Genomic Vision	446	17 904	3,56 %	260	260			**260**			2 367	- 4 930
Genticel	1 554	21 601	0,83 %	84	84			**84**			133	- 10 567
Fondation Pasteur Dakar				1 152	1 152		1 152					
FCPI Kurma Diag				60	100	40		**100**				
Édition Pasteur				14	14			**14**				
Fondation Pasteur Suisse				41	41			**41**				
Autres				18	18		10	**8**				
Autres immobilisations financières				**3 080**	**3 221**	**142**	**43**	**3 179**				
Participation effort construction				2 669	2 819	150		**2 819**				
Prêts												
Dépôts et cautionnements				364	356	- 8		**356**				
Immobilisations financières IPG (*)				46	46		43	**3**				
TOTAL				**5 072**	**5 254**	**182**	**1 263**	**3 991**				

(*) IPG = IP Guadeloupe & IP Guyane.

NOTE 3A. TITRES DE PLACEMENT STABLES

Au 31 décembre 2016, les titres de placement stables se décomposent ainsi :

En milliers d'euros	2016	2015
Actions	**242 199**	241 549
Obligations	**121 497**	121 497
Fonds diversifiés	**208 343**	207 480
Monétaire	**305**	305
Coupons courus sur obligations		
Provisions	**- 6 824**	- 4 783
Total net des titres cotés	**565 519**	**566 049**
Autres titres non cotés		
Provisions		
Total net des titres non cotés		
TOTAL	**565 519**	**566 049**

La valeur d'inventaire des titres cotés s'établit au 31 décembre 2016 à 587 315 k€ (600 727 k€ au 31 décembre 2015).

NOTE 3B. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Au 31 décembre, les valeurs mobilières de placement se décomposent ainsi :

En milliers d'euros	2016	2015
Sicav monétaires	**367**	367
Sicav monétaires (contrat CE)	**1 745**	3 328
Dépôts à terme	**108 474**	128 445
Total Institut Pasteur	**110 586**	**132 140**
Valeurs mobilières de placement IPG (*)		118
TOTAL GÉNÉRAL	**110 586**	**132 257**

La valeur de marché des Sicav monétaires s'élève au 31 décembre 2016 à 1 746 k€ (3 332 k€ au 31 décembre 2015).
Les dépôts à terme s'élèvent à 96 000 k€.

(*) IPG = IP Guadeloupe & IP Guyane.

NOTE 4A. ÉCHÉANCIER DES CRÉANCES ET DES DETTES

En milliers d'euros	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Clients (1)	**102 812**	101 544	987	281
Autres créances d'exploitation				
Créances fournisseurs	**3 415**	3 415		
Comptes courants	**717**	717		
État	**8 016**	8 016		
Autres	**1 899**	1 899		
Total	**14 045**	**14 045**		
TOTAL CRÉANCES D'EXPLOITATION	**116 858**	**115 590**	**987**	**281**
Dettes financières (2)	**21 929**	10 990	10 939	
Dettes fournisseurs	**42 303**	42 303		
Dettes sociales et fiscales	**30 656**	30 656		
Autres dettes	**6 430**	6 430		
TOTAL DETTES	**101 318**	**90 379**	**10 939**	

(1) Comme indiqué dans les règles et méthodes comptables, ces créances correspondent, à hauteur de 65 795 k€, à des conventions de recherche, dont certaines sont pluriannuelles et s'étendent sur une période qui excède les 12 prochains mois. Le produit correspondant était différé et enregistré au passif du bilan dans le poste « produits constatés d'avance » (cf. note 9). Dorénavant le revenu est reconnu mensuellement en diminution des produits constatés d'avance comptabilisés lors de la facturation. La créance clients sur les conventions de recherche est constatée suivant l'échéancier de règlement prévu au contrat.
(2) Dont deux emprunts BNP :
- 1er emprunt souscrit au 31/12/2009 pour 20 000 k€ (durée de 10 ans au taux fixe de 3,5 % renégocié au 31/03/2013 à 2,5 %, puis au 31/12/2014 à 2 %) pour le financement d'un immeuble d'exploitation ;
- 2e emprunt souscrit au 31/03/2011 pour 20 000 k€ pour une durée de 10 ans, pour le financement d'immeuble de rapport, au taux variable Euribor 3 mois « swappé » contre taux fixe de 2,92 %, plus une marge de 0,5 % (à chaque échéance, l'Institut Pasteur paye un taux fixe de 3,42 %).

NOTE 4B. PRODUITS À RECEVOIR ET CHARGES À PAYER

En milliers d'euros	Montant
Créances (produits à recevoir)	
Obligations - coupons et intérêts courus à recevoir	
Clients - factures à établir	**19 573**
Personnel - frais personnel à recevoir	**207**
Impôts et taxes à recevoir	**2 971**
Autres créances - produits à recevoir	**816**
Produits financiers à recevoir	**12 299**
Total produits à recevoir	**35 867**
Dettes (charges à payer)	
Frais financiers à payer	**28**
Fournisseurs - factures non parvenues	**23 460**
Personnel - charges à payer	**13 601**
Organismes sociaux - charges à payer	**6 900**
Impôts et taxes à payer	**3 250**
Clients - avoir à établir	**781**
Autres dettes - charges à payer	**48**
Total charges à payer	**48 069**

NOTE 5. FONDS PROPRES

En milliers d'euros	Situation début 2016	Affectation 2015	Transfert universel de propriété	Excédent 2016	Situation fin 2016
Fonds de dotation (1)	760 699	30 332			791 030
Excédent ou déficit (2)	43 466	- 43 466		7 403	7 403
Report à nouveau	26 732	12 518			39 250
TOTAL FONDS PROPRES	**830 896**	**- 616**		**7 403**	**837 684**

(1) En décembre 2015, lors du vote du budget 2016, le conseil d'administration a donné la possibilité de transférer les ressources exceptionnelles vers les ressources courantes à hauteur de 12 000 k€ pour la part des legs supérieurs à 300 000 €. Le transfert effectif au 31/12/2016 s'est élevé à 11 000 k€.
Prélèvement sur le fonds de dotation suite à l'affectation du résultat 2015, de 615 877 € pour la création d'un fonds dédié (Fondaras).
Selon le conseil d'administration du 27/04/2016, la décision d'affectation du résultat 2015 est la façon suivante : 29 321 k€ au titre de la part unitaire des libéralités > à 300 k€ et 1 626 k€ au titre du résultat de cession des immeubles de rapport, le solde de 12 518 k€ étant porté en report à nouveau.
(2) Dont contribution hors métropole sur le résultat 2016 : 1 329 k€.

NOTE 6. SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT

En milliers d'euros	Reçues		Inscrites au compte de résultat	Valeur nette
	État	Autres		
Situation début 2016	45 152	18 268	- 20 085	**43 335**
Subventions 2016	5 101	2 411		**7 511**
Amortissements de 2016 couverts par des subventions			- 4 842	**- 4 842**
Annulation des subventions correspondant à des investissements entièrement amortis		- 6 805	2 783	**- 4 022**
Total Institut Pasteur	**50 253**	**13 874**	**- 22 144**	**41 982**
Situation début exercice IPG (*)	4 505	3 196	- 5 674	**2 027**
Subventions 2016 IPG (*)		25		**25**
Amortissements de 2016 couverts par des subventions IPG (*)			- 229	**- 229**
Total IPG (*)	**4 505**	**3 221**	**- 5 903**	**1 822**
TOTAL GÉNÉRAL	**54 758**	**17 095**	**- 28 047**	**43 805**

(*) IPG = IP Guadeloupe & IP Guyane.

NOTE 7. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers d'euros	Solde début 2016	Dotations	Reprises sans objet	Reprises utilisées	Solde fin 2016
Risques généraux inhérents à l'activité de l'Institut Pasteur	7 026		- 1 407	- 43	**5 576**
Litige valorisation	2 200		- 1 876	- 324	
Indemnités de départ en retraite (1)	42 327	4 390	- 14	- 330	**46 373**
Instances prud'homales en cours	976	1 041	- 62	- 40	**1 915**
Autres provisions p/litiges		93			**93**
Autres provisions p/charges		1 060			**1 060**
Divers (différence de change)	71	40	- 71		**40**
Total métropole	**52 600**	**6 623**	**- 3 430**	**- 736**	**55 056**
Indemnités de départ en retraite et autres risques sociaux IPG (*)	826	101			**927**
TOTAL GÉNÉRAL	**53 426**	**6 724**	**- 3 430**	**- 736**	**55 983**

(*) IPG = IP Guadeloupe & IP Guyane.

Les provisions pour litiges couvrent notamment les risques identifiés au titre de certains litiges en cours, sur la base de la meilleure estimation de leurs coûts probables effectuée par la direction, après consultation de ses conseils juridiques. Ces estimations s'appuient sur des hypothèses qui sont considérées comme raisonnables par la direction, sur la base des informations actuellement disponibles.
Cependant, considérant les incertitudes inhérentes à ces procédures, l'Institut ne peut exclure que la résolution de ces litiges puisse avoir un impact défavorable significatif sur ces estimations.

(1) Les principales hypothèses actuarielles retenues pour les estimations des engagements de retraite sont les suivantes :
- Taux d'actualisation 1,35 %
- Taux d'inflation attendu sur le long terme 1,75 %
- Taux de progression des salaires 2,25 %
- Taux de charges sociales et fiscales patronales 49,00 %
- Type de départ à la retraite

Les hypothèses concernant le mode de départ à la retraite ont été modifiées pour tenir compte des évolutions réglementaires et de leur prise en compte par l'entreprise dans sa définition de sa politique en la matière dès 2008.

Celle retenue au 31/12/2016 est la suivante :
- Personnel administratif né avant le 1er janvier 1958 } À l'initiative du salarié à 62 ans.
- Personnel administratif né à partir du 1er janvier 1958 } À l'initiative du salarié à 62 ans.
(L'indemnité de départ est soumise à charges sociales)
- Personnel scientifique } À l'initiative de l'employeur à 70 ans.
(L'indemnité de départ en retraite est soumise à une taxe de 50 % et son montant ne peut être inférieur à l'indemnité légale de licenciement).

À compter de l'exercice 2014, l'écart actuariel est constaté en résultat exceptionnel, soit au 31/12/2016 (2 858 k€).

NOTE 8. FONDS DÉDIÉS

En milliers d'euros	Solde début 2016	Prélèvement sur fonds de dotation	Dotations	Reprises	Solde fin 2016
Sur contrats de recherche et développement	32 174		34 299	- 32 174	**34 299**
Sur dons affectés (1)	13 191	616	14 177	- 13 250	**14 734**
Total métropole	**45 365**	**616**	**48 475**	**- 45 424**	**49 033**
Sur contrats de recherche IPG (*)	104		141	- 104	**141**
TOTAL GÉNÉRAL	**45 469**	**616**	**48 616**	**- 45 528**	**49 174**

(*) IPG = IP Guadeloupe & IP Guyane.
(1) Par exception un don de 500 000 € en 2015, ainsi que de 500 000 € en 2016, placés, selon la volonté du donateur, sur les fonds communs de placement de l'Institut Pasteur pour une durée de 12 ans a fait l'objet d'un fonds dédié sans contrepartie au compte de résultat.
Par ailleurs, par prélèvement en 2016 sur le fonds de dotation, un fonds dédié (Fondaras) a été créé pour un montant de 615 877 €.

NOTE 9. PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

En milliers d'euros	2016	2015
Legs en cours	**28 318**	34 178
Contrats de recherche et autres produits	**44 843**	64 542
Total métropole	**73 161**	**98 719**
Produits constatés d'avance IPG (*)	**497**	250
TOTAL GÉNÉRAL	**73 658**	**98 969**

(*) IPG = IP Guadeloupe & IP Guyane.

Les produits constatés d'avance figurent au passif en application des principes de reconnaissance des revenus sur legs, d'une part, et des revenus sur contrats et conventions de recherche pluriannuels, d'autre part.
Ils sont présentés dans la note de description des règles et méthodes comptables.
Les produits constatés d'avance sur legs seront enregistrés en produits d'exploitation au fur et à mesure de la clôture des lots de legs concernés.
Les autres produits constatés d'avance, destinés généralement à couvrir des dépenses de recherche futures engagées, seront enregistrés en produits d'exploitation, au prorata temporis, *selon les conditions contractuelles les régissant.*

NOTE 10 - PRODUITS D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	31/12/16	31/12/15
Subventions publiques	**57 340**	**59 126**
Subvention du ministère de la Recherche	**53 990**	55 839
Subvention du ministère de la Santé	**3 351**	3 287
Revenus des activités propres	**139 568**	144 256
Produits industriels	**35 580**	44 605
Redevances	**32 145**	38 359
Contrats industriels de R&D	**3 123**	5 696
Autres contrats industriels	**312**	550
Ventes et services	**16 461**	17 574
Centre médical	**4 848**	4 640
Ventes et prestations	**2 805**	2 386
Remboursements de salaires	**3 855**	3 833
Autres produits	**4 953**	6 715
Contrats, conventions	**87 526**	82 077
Conventions et contrats publics de recherche	**32 665**	29 634
Contrats européens et internationaux	**17 501**	16 402
Autres conventions et libéralités	**5 410**	5 698
Report des ressources affectées non utilisées	**31 950**	30 343
Appel à la générosité du public	**75 331**	**63 626**
Dons & mécénats	**29 893**	32 469
Report des ressources affectées non utilisées	**13 250**	5 606
Taxe d'apprentissage	**736**	695
Legs (part inférieure à 300 k€)	**20 453**	19 256
Legs (transfert des produits exceptionnels)	**11 000**	5 600
Produits du patrimoine	**6 880**	**7 371**
Loyers immeubles de rapport	**6 342**	6 803
Loyers Ravatys	**169**	165
Produits agricoles	**369**	403
Reprises sur provisions	**6 918**	10 985
Transferts de charges	**117**	538
TOTAL	**286 154**	**285 903**

NOTE 11. EXCÉDENT OU DÉFICIT FINANCIER

En milliers d'euros	31/12/16	31/12/15
Produits financiers		
Revenus des participations	**27 482**	24 603
Autres intérêts et produits assimilés	**3 252**	3 175
Différences positives de change	**1 898**	234
Reprises sur provisions pour risques	**71**	93
Total	**32 703**	**28 106**
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions	**40**	71
Intérêts et charges assimilées	**497**	615
Différences négatives de change	**130**	325
Total	**667**	**1 012**
Contribution des établissements IPG (*)	**- 2**	36

NOTE 12. EXCÉDENT OU DÉFICIT EXCEPTIONNEL

En milliers d'euros	31/12/16	31/12/15
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Part des dons et legs > 300 000 €	**10 741**	29 321
Autres opérations de gestion	**67**	329
Reprise de provisions pour risque exceptionnel		479
Sur opérations en capital	**141**	2 471
Sur opérations financières		
Profits sur cessions titres de placement	**452**	14 457
Reprises de provision sur titres de placement	**1 966**	12 966
Profits sur cessions titres de participation et reprises de provision	**2**	1 316
Total	**13 370**	**61 339**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	**2 866**	2
Sur opérations en capital	**123**	834
Sur opérations financières		
Perte sur cessions titres de placement	**2**	12 852
Dotations aux provisions sur titres de placement	**4 008**	1 941
Perte sur cessions titres de participation et dotations aux provisions	**162**	349
Total	**7 160**	**15 977**
Contribution des établissements IPG (*)	**635**	576

(*) IPG = IP Guadeloupe & IP Guyane.

LE COMPTE EMPLOI DES RESSOURCES (NOTE 13)

EMPLOIS	Emplois de N = compte de résultat (1)	% des emplois	Affectation par emploisdes ressources collectées auprès du public utilisées sur N (3)
1 - MISSIONS SOCIALES	**221,9**	**82,3 %**	**54,1**
1-1 Réalisées en France	211,4		53,5
Actions réalisées directement	**202,0**		**53,5**
Recherche	188,4		50,9
Actions de santé publique	10,5		2,0
Enseignement	3,2		0,6
Versements à d'autres organismes agissant en France	**9,4**		
Reversements pour comptes de tiers	5,0		
Autres versements	4,4		
1-2- Réalisées à l'étranger	10,5		0,6
Actions réalisées directement	7,0		
Versement à un organisme central ou d'autres organismes	3,4		0,6
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	**9,6**	**3,5 %**	**8,6**
2-1- Frais d'appel à la générosité du public	8,6		8,6
2-2- Frais de recherche des autres fonds privés	0,2		
2-3- Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	0,8		
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**38,1**	**14,2 %**	**7,2**
			69,9
I TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTAT	**269,6**	**100 %**	
II Dotations aux provisions	8,5		
III Engagements à réaliser sur ressources affectées	48,0		
IV Excédent de ressources de l'exercice	7,4		
V - TOTAL GÉNÉRAL	**333,4**		
VI Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public			1,6
VII Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public			0,6
VIII Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public			**72,1**

RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (4)	% des ressources
Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		71,3	
1 - RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC		74,3	26,6 %
1-1 Dons et legs collectés			
Dons manuels non affectés	16,2		
Dons manuels affectés	3,7		
Legs et autres libéralités non affectés	35,3		
Legs et autres libéralités affectés	6,8		
1-2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public			
Revenus des immeubles de rapport	6,3		
Produits financiers issus de l'appel à la générosité du public	6,0		
Plus-value sur cession immeuble de rapport	0,0		
2 - AUTRES FONDS PRIVÉS	15,0		5,4 %
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	108,8		39,0 %
4 - AUTRES PRODUITS	81,0		29,0 %
I TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RÉSULTAT	**279,1**		**100 %**
II Reprises des provisions	9,0		
III Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	45,4		
IV Variation des fonds dédiés collectés auprès du public (*cf.* tableau des fonds dédiés)		- 1,5	
V Insuffisance de ressources de l'exercice			
VI - TOTAL GÉNÉRAL	**333,4**	**72,7**	
VII Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		72,1	
Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		**71,9**	

RATIO DE LA COLLECTE 11,52 %

Cadre de référence

Organisme faisant appel public à la générosité, l'Institut Pasteur présente un compte emploi des ressources (CER) en conformité avec les principes du règlement comptable CRC 2008-12 du 7 mai 2008.

Le CER a pour objet de donner une lecture immédiate de l'usage que toute fondation ou association fait des ressources collectées auprès du public pour financer ses missions sociales. Le CER ici présenté reflète ainsi le modèle économique et les missions sociales de l'Institut Pasteur.

Le modèle économique de l'Institut est caractérisé par une pluralité de sources de financement, publiques et privées, mises au service d'un objet social profondément ancré dans une perspective de long terme, qui est de contribuer à la prévention et au traitement des maladies, notamment infectieuses, par la recherche, l'enseignement, et des actions de santé publique.

Fondation reconnue d'utilité publique depuis sa création en 1887, l'Institut Pasteur se doit également de détenir et faire prospérer un patrimoine qui s'est constitué au cours de son histoire. La bonne gestion de cette dotation garantit sa capacité à réaliser ses missions sociales sur le long terme.

Dans ce cadre, les ressources annuelles de l'Institut Pasteur ont pour vocation non seulement à couvrir les dépenses courantes de l'exercice liées à la réalisation de ses missions, à ses charges de collecte de fonds et au fonctionnement de l'Institut, mais aussi à abonder son fonds de dotation.

Aussi, les statuts de l'Institut Pasteur prévoient-ils que les donations et autres libéralités constituent des ressources annuelles (« produits d'exploitation ») pour la part individuellement égale ou inférieure à 300 000 euros et viennent renforcer, pour l'excédent, le patrimoine de l'Institut[1].

Règles spécifiques et notes explicatives

Conformément au règlement comptable CRC 2008-12 du 7 mai 2008, les mécanismes d'allocations qui sous-tendent l'élaboration du CER traduisent les règles de gestion et d'affectation définies par l'Institut et s'appuient en conséquence sur les clés de répartition établies en interne (ventilations analytiques).

Les emplois sont évalués suivant le coût complet par destination (correspondant aux coûts de fonctionnement et de personnel, augmentés des coûts indirects).

Les colonnes (1) et (2) du CER intègrent la totalité des ressources et des emplois de l'exercice, en adéquation avec les charges et les produits, hors provisions et reprises de provisions, du compte de résultat (*cf.* page 16 du présent rapport), selon les ventilations analytiques qui lui sont propres. Elles mettent également en évidence les engagements qui restent à réaliser en fin d'exercice (colonne 1, chapitre III). Ces engagements constituent une ressource pour les exercices à venir et seront reportés en colonne 2 chapitre III sur le CER 2017.

Les colonnes (3) et (4) présentent l'affectation par emploi des seules ressources collectées auprès du public, ainsi que le suivi des ressources collectées mais pas encore utilisées des campagnes de collecte antérieures.

Notes explicatives sur les ressources

Les ressources collectées auprès du public correspondent aux dons et legs (affectés ou non affectés) collectés directement (62,0 M€), ainsi qu'aux revenus du patrimoine issu de la générosité publique (12,3 M€). Les revenus du patrimoine se décomposent sur l'exercice en produits issus d'un patrimoine immobilier de rapport (6,3 M€) et en produits issus de placements financiers. Par convention, la part des produits financiers assimilés à des produits issus de la générosité publique est calculée en fonction du poids relatif, dans les comptes annuels, de la générosité publique dans les ressources courantes et exceptionnelles (hors composante financière). Cette part ainsi calculée s'élève, pour l'année 2016, à 21,8 % (contre 24 % en 2015), d'où l'affectation de 21,8 % des produits financiers, soit 6,0 M€, en produits issus de la générosité publique.

Les ressources collectées auprès du public s'élèvent ainsi à 74,3 M€ en 2016, en diminution de 17 % par rapport à 2015, et représentent 26,6 % des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat, contre 30,1 % en 2015.

Les autres fonds privés (15,0 M€, soit 5,4 % des ressources) sont relatifs au mécénat d'entreprise et aux financements de conventions privées, ainsi qu'aux dons collectés par l'intermédiaire d'organismes eux-mêmes collecteurs de fonds (FRM, AFM…). Le poste affiche une légère baisse de 5,4 % sur l'exercice (après une progression de 71 % en 2015).

Les subventions et autres concours publics (108,8 M€, soit 39 % des ressources) regroupent les subventions versées par le ministère de la Recherche, le ministère de la Santé et l'ensemble des conventions de recherche de financeurs publics (Union européenne, ANR…), ainsi que la taxe d'apprentissage. Le poste affiche une progression de 1,9 % sur l'exercice grâce essentiellement aux contrats et conventions de recherche.

Les autres produits (81,0 M€, soit 29 % des ressources) regroupent l'ensemble des autres ressources de l'Institut Pasteur et se décomposent ainsi :

- redevances : 32,1 M€ ;
- ventes et services : 16,5 M€ ;
- contrats de recherche et développement privés : 3,2 M€ ;
- produits financiers non affectés aux ressources issues de la générosité publique : 26,7 M€ ;
- produits exceptionnels et autres produits d'exploitation : 2,5 M€.

Le report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs (45,4 M€) correspond au poste « engagements à réaliser sur ressources affectées » du compte emplois ressources 2015, augmenté de la création d'un fonds dédié « Fondaras » postclôture 2015, et se rapporte essentiellement aux crédits acquis à fin 2015 dans le cadre de conventions de recherche publiques ou privées pluriannuelles qui, de ce fait, ne peuvent être consommés sur un seul exercice. La variation de ce poste est liée au rythme de développement des programmes de recherche. En l'occurrence, la forte progression constatée entre 2015 et 2016 sur ce poste reflète la progression des ressources affectées depuis 2015 et la création de fonds dédiés afférents.

Les reprises de provisions (9,0 M€) comprennent essentiellement les reprises sur provisions pour risques et charges liées aux activités courantes de l'Institut Pasteur (6,9 M€), ainsi que les reprises sur provisions liées à la valorisation du portefeuille de placements long terme de l'Institut (2,1 M€).

Le report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice s'élève à 71,3 M€. Il correspond au fonds associatif auquel a été appliqué, lors de la constitution du report d'origine, un pourcentage moyen des trois dernières années des dons et legs non affectés, rapporté à nos ressources totales, augmenté de l'excédent constaté en 2015 sur les ressources collectées auprès du public non affectées.

Notes explicatives sur les emplois

Les missions sociales s'élèvent à 221,9 M€, en progression de 1,3 % par rapport à l'an passé, représentant ainsi, comme l'an passé, 82,3 % du total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat : celles réalisées en France représentent un montant de 211,4 M€ et celles réalisées à l'étranger, dans le Réseau international des Instituts Pasteur, de 10,5 M€.

Le versement à d'autres organismes agissant en France correspond, pour les reversements pour comptes de tiers, à la part des redevances reversées aux organismes copropriétaires, l'Institut Pasteur percevant l'ensemble des ressources de redevances afférentes à la copropriété et inscrit en autres produits.

Les frais de recherche de fonds (9,6 M€ et 3,5 % des emplois) correspondent aux frais engagés pour collecter des fonds auprès du public (dons et legs principalement), pour la recherche d'autres fonds privés (correspondant à des actions de mécénat), ainsi que pour la recherche de subventions et autres concours publics dans le cadre d'appel d'offres de la Communauté européenne et de l'agence nationale pour la recherche par exemple.

Les frais spécifiquement engagés pour la collecte auprès du public s'élèvent à 8,6 M€ (+ 0,6 M€, soit + 7,4 % par rapport à 2015) et représentent 11,5 % des dons, legs et produits liés à l'appel à la générosité du public (contre 8,9 % en 2015).

Les frais de fonctionnement (38,1 M€, stables par rapport à l'exercice précédent) correspondent aux charges des directions de l'Institut Pasteur et services support, non spécifiquement affectés à nos missions sociales (directions générale, financière, ressources humaines, juridique…). Ils représentent 14,2 % du total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat.

L'affectation par emploi des ressources collectées auprès du public est répartie comme suit :

- les dons et legs affectés à nos missions sociales sont, en respect de la volonté du donateur ou du testateur, mis à disposition de nos unités de recherche l'année de leur perception ;
- les ressources collectées auprès du public, correspondant aux dons et legs non affectés et aux autres produits liés à l'appel à la générosité publique, sont allouées en priorité aux frais d'appel à la générosité publique, le solde étant alloué à l'ensemble des postes d'emplois sur une base proportionnelle aux dépenses.

Ainsi, pour 2016, 25,9 % des emplois inscrits au compte de résultat sont financés par des ressources collectées auprès du public, soit 69,9 M€. Sur ces 69,9 M€, 15,3 M€ sont « affectés », donc alloués directement à la recherche. Le solde a été alloué, à hauteur des dépenses, aux frais d'appel à la générosité publique (8,6 M€), puis aux missions sociales à hauteur de 38,8 M€ et enfin aux dépenses de fonctionnement pour 7,2 M€.

Les engagements à réaliser sur ressources affectées s'élèvent à 48,0 M€, en progression de 3,1 M€ par rapport à l'exercice précédent.

La part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public comprend les investissements réalisés sur immeubles de rapport.

Note sur l'évaluation des contributions volontaires en nature : compte tenu de son caractère non significatif, l'Institut Pasteur ne valorise pas les éventuelles contributions volontaires en nature.

(1) Ces ressources sont alors comptabilisées en produits exceptionnels sur l'exercice. De plus, conformément aux statuts, un montant correspondant à la part des libéralités supérieure à 300.000 euros, constatée en produits exceptionnels, peut être porté au fonds de dotation au moment de l'affectation du résultat. Cette décision fait, le cas échéant, l'objet d'une résolution lors du conseil d'administration d'approbation des comptes.

NOTE 14. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés

Garantie pour le prêt de l'Agence française de développement à l'Institut Pasteur du Cambodge
L'Institut Pasteur a conclu, en septembre 2006, une garantie à première demande à hauteur de 400 000 € pour le prêt consenti par l'Agence française de développement à l'Institut Pasteur du Cambodge concernant la construction d'un laboratoire P3. Cette garantie a une durée de 10 ans correspondant à la durée du prêt. Au 31 décembre 2016, il n'y a plus d'engagement hors bilan.

Engagement de souscription SPPICAV A Plus Génération 2
L'Institut Pasteur s'est engagé en 2016 à souscrire en actions de la SPPICAV à hauteur de 4 000 000 euros. Au 31 décembre 2016, 800 000 € ont été versés et 3 200 000 € restent à verser, et constituent un engagement hors bilan.

Création dans le cadre du programme Investissements d'avenir d'un institut de recherche technologique (IRT)
L'Institut Pasteur participe au projet de création de l'IRT dénommé « Bioaster ». Cette création se fera sous la forme d'une fondation de coopération scientifique (FCS), avec une donation de la part de l'Institut Pasteur de 300 000 euros sur cinq ans. Au 31 décembre 2016, les 300 000 euros ayant été versés, il n'y a plus d'engagement hors bilan.

Adhésion au Réseau thématique de recherche avancée (RTRA) GIP Cancéropôle
L'Institut Pasteur subventionne ce réseau à hauteur de 135 000 € pour une durée de neuf ans, soit 15 000 € par an. Au 31 décembre 2016, 135 000 € ayant été versés, il n'y a plus d'engagement hors bilan.

Protocole d'accord relatif à la mise en œuvre du Plan emploi seniors à l'Institut Pasteur
Le protocole a été signé par les parties en date du 15 janvier 2010 et prorogé en date du 16 décembre 2012 pour une durée de trois ans. Le Plan Senior a été remplacé par le contrat génération en date du 30 septembre 2013 et renouvelé en date du 23 décembre 2016 jusqu'au 31 décembre 2017. Ce protocole propose une majoration de l'indemnité de départ en retraite de deux mois ou d'un mois pour un départ annoncé 18 mois ou 12 mois au plus tard avant la date envisagée du départ en retraite. Cette majoration s'applique pour tout départ en retraite entre 60 et 64 ans à l'initiative du salarié, annoncé au plus tard le 31 décembre 2017. Son financement est assuré dans la limite de 300 000 euros par année, charges comprises.

IP Guadeloupe
Ligne de crédit Dailly de 100 594 € pour un projet de recherche (Feder).
Les engagements hors bilan au 31 décembre 2016 pour les crédits-baux s'élèvent à 17 592 euros.

Engagements reçus

Avance exceptionnelle avec clause de retour à meilleure fortune
Nous avons effectué en 2009 une avance exceptionnelle avec clause de retour à meilleure fortune à l'Institut Pasteur du Cambodge pour un montant de 100 000 euros.

Les engagements reçus sont exclusivement composés des legs et donations acceptés par le bureau du conseil d'administration et en cours de réalisation. Ces engagements reçus sont évalués de façon estimative pour leur montant net des frais de réalisation. Au 31 décembre, leur montant correspond à la valeur d'estimation nette initiale de chaque legs en cours, déduction faite des encaissements nets déjà réalisés.

Au cours de l'exercice, ces engagements reçus ont évolué comme suit :

En milliers d'euros	Engagements reçus & acceptés au bureau du conseil d'administration	Engagements reçus autorisés par l'administration	Total des engagements reçus
Solde au 1er janvier 2016	63 405		63 405
Legs acceptés sur l'exercice	43 029		43 029
Encaissements nets de l'exercice	- 26 219		- 26 219
Écart de réalisation sur legs terminés	659		659
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2016	**79 244**	**0**	**79 244**

Compte tenu des encaissements nets déjà effectués sur legs et donations encore en cours à la clôture (montants inscrits au bilan en produits ou charges constatés d'avance), le total potentiel des legs et donations à constater en résultat ou en fonds associatifs (fonds propres et subventions d'investissement sur biens non renouvelables) sur les prochains exercices s'élève à 105 891 k€, calculé comme suit :

En milliers d'euros	Montant
Total des engagements reçus à la clôture (hors bilan ci-dessus)	**79 244**
Plus : produits constatés d'avance au bilan (encaissements nets des legs en cours)	**28 318**
Moins : charges constatées d'avance au bilan	**- 1 671**
Total estimé des legs et successions acceptés et en cours de réalisation	**105 891**

RENSEIGNEMENTS COMPARATIFS CONCERNANT LES LEGS

En milliers d'euros	2012	2013	2014	2015	2016
Hors bilan - Flux annuels					
Legs acceptés par le bureau du conseil d'administration (y.c. les modifications postérieures)	26 753	26 288	30 947	36 171	**43 029**
Legs numérotés ayant reçu l'autorisation de l'administration compétente	27 306	19 360	30 004	-	**-**
Effets en compte de résultat					
Part des legs terminés affectée à l'exploitation	16 825	19 713	17 301	24 855	**31 453**
Part des legs terminés portée en produits exceptionnels	13 725	14 899	19 290	28 431	**10 622**
Legs & successions acceptés et en cours de réalisation au 31/12 de chaque année (analyse ci-avant)	99 781	99 327	98 653	96 642	**105 891**

NOTE 15. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Les membres du conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération au titre de cette fonction.
Le montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées, y compris les droits d'inventeurs perçus, s'est élevé pour l'exercice 2016 à 1 530 369 euros.

Par ailleurs, le total des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants salariés s'est élevé, pour l'exercice 2016, à 495 410 euros et se décompose ainsi :
- M. Christian Bréchot 182 607 euros
- Mme Isabelle Buckle 176 109 euros
- M. Christophe Mauriet 136 694 euros

Aucun de ces dirigeants ne bénéficie d'avantages en nature.

NOTE 16. EFFECTIF DES SALARIÉS AU 31 DÉCEMBRE

	Femmes		Hommes		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Chercheurs	**343**	333	**394**	383	**737**	716
Chercheurs IPG (*)	**5**	2	**7**	4	**12**	6
Ingénieurs, techniciens, administratifs	**910**	911	**463**	451	**1 373**	1 362
Ingénieurs, techniciens, administratifs IPG (*)	**69**	87	**42**	53	**111**	140
TOTAL	**1 327**	**1 333**	**906**	**891**	**2 233**	**2 224**

Il s'agit de l'effectif total, c'est-à-dire des salariés présents et de ceux dont le contrat est temporairement suspendu.

(*) IPG = IP Guadeloupe & IP Guyane.

NOTE 17. AUTRES INFORMATIONS

Les honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2016 s'élèvent à 114 000 euros HT, après effet de l'indexation prévue au contrat.

Rapports du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux membres du conseil d'administration
Institut Pasteur
25-28, rue du Docteur-Roux
75724 Paris Cedex 15

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :
– le contrôle des comptes annuels de la fondation Institut Pasteur, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
– la justification de nos appréciations ;
– les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le directeur général. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.
Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et méthodes comptables - Subventions d'investissement » de l'annexe qui précise le traitement comptable retenu pour les dons affectés à des investissements.

2. Justifications des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

a. La note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux libéralités (legs, successions et donations), aux immobilisations financières, aux titres de placement stables, aux valeurs mobilières de placement, aux indemnités de départ en retraite et gratification d'ancienneté, ainsi qu'aux provisions pour risques et charges.
Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

b. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources, décrites dans la note 13 de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC n° 2008-12 et ont été correctement appliquées.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directeur général et dans les documents adressés aux membres du conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris La Défense, le 25 avril 2017
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Claire Gravereau
Associée

Marc Lengrand
Associé

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Aux membres du conseil d'administration
Institut Pasteur
25-28, rue du Docteur-Roux
75724 Paris Cedex 15

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre fondation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé
En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante, mentionnée à l'article L. 612-5 du Code de commerce, qui a été passée au cours de l'exercice écoulé.
Une convention-cadre, signée le 23 décembre 2014 entre l'Institut Pasteur et l'État, ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, prévoit le versement d'une subvention annuelle. Cette convention, d'une durée de cinq ans à compter du 1er janvier 2015, contient une clause de tacite reconduction annuelle.

Au titre de l'exercice 2016, le montant attribué à l'Institut Pasteur s'élève à 57 065 789 euros, dont une mise en réserve non levée de 2 589 376 euros. Déduction faite de la contribution de l'éditeur Elsevier pour 492 137 euros, la somme de 53 984 276 euros a été encaissée sur l'exercice 2016.

Paris La Défense, le 25 avril 2017
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Claire Gravereau
Associée

Marc Lengrand
Associé

En utilisant Cocoon Silk plutôt qu'un papier non recyclé, l'impact environnemental est réduit de :

417 kg de matières envoyées en décharge

56 kg de co_2

561 km parcourus en voiture européenne moyenne

15 801 litres d'eau

887 kwh d'énergie

679 kg de bois

Sources : Données Labelia Conseil pour l'empreinte carbone. Données European BREF pour le papier à fibres vierges.

Institut Pasteur / Direction de la communication et du mécénat – 25-28, rue du Docteur-Roux – 75724 Paris Cedex 15, France. **Crédits photos :** Bruno Lévy. **Conception et réalisation :** PUBLICORP - 14589.

Ce document sera réalisé dans le respect des normes environnementales, avec un papier 100 % recyclé certifié FSC® Recycled et une impression à base d'encres végétales.

Institut Pasteur

Institut Pasteur
25-28, rue du Docteur-Roux
75724 Paris Cedex 15, France
www.pasteur.fr